

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 5 et le 20

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligeurs . .	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
10, Rue de l'Université PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02.92

LE DIRECTEUR REÇOIT TOUS LES JEUDIS DE 4 H. A 6 H.

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} Janvier et du 1^{er} Juillet
de chaque année.

SOMMAIRE

Y A-T-IL DES FRANCOPHILES A BERLIN ?

O. HESNARD

Qu'est-ce que la "Ligue des Droits de l'Homme" ?

Ferdinand BUISSON

LES CRIMES DES CONSEILS DE GUERRE

L'AFFAIRE MAUPAS

Les conseils juridiques de la Ligue

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES

40-F-298

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS GERMOT-GRUDENAIRE

Au Capital de 400.000 francs

FABRIQUE de VERNIS et COULEURS

Vernis gras - Vernis à l'alcool - Peintures préparées en toutes nuances
 Peintures industrielles en tous genres " MIRACULUM "
 Peinture noire brillante genres " LA BITUMINE "
 -o- Peintures émail -o- Siccatifs -o- Décapant -o-

Téléphone :
 Nord 15-47

USINE et BUREAUX : 13, Rue des Cardinoux, 13
 AUBERVILLIERS

Téléphone :
 Nord 15-47

A TOUS! L'INSTRUMENT IDÉAL

VRAIMENT INDISPENSABLE

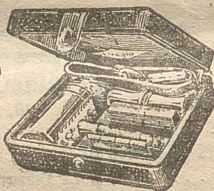
C'est le Rasoir de sûreté

" LE TAILLEFER "

FABRICATION FRANÇAISE - Marque déposée
 Plus de danger de se couper
 ÉCONOMIE DE TEMPS ET D'ARGENT
 :: SE TROUVE PARTOUT ::

Si votre fournisseur ne peut pas vous le procurer **ENVOI**, par le
 Fabricant, de l'Ecrin contenant le RASOIR, 1 savon, 1 blaireau, 1 cuir, 1 affiloir et 6 lames
 contre remboursement de 35 fr. - Catalogue illustré franco sur demande

M. ROCHON, fabricant, 2, rue Docteur-Bally, à GRENOBLE (Isère)



ANCIENNE MAISON E. & L. QUERNEL

ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES J. C. SÉAILLES & TISON

7, Rue Mousset-Robert, Paris-XII^e Tél : Roquette 74-37

MACHINES A IMPRIMER

Presse à Platine à tirage rapide
 Réception automatique des feuilles

APPAREILS D'HYDRAULIQUE



L'HIRONDELLE
 Type 1920

INJECTEURS
 APPAREILS A JETS

EJECTEURS
 PULSOMÈTRES

000 FONDÉE EN 1904 000

à TRAVAIL à

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS - Téléphone : Central 02-85

à COMPLETS VESTON SUR MESURES à

à partir de 300 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures. le samedi fermé à midi

Y a-t-il des Francophiles à Berlin ?

Par M. O. HESNARD, Agrégé de l'Université

Il est difficile de répondre à cette question si on n'en définit pas soigneusement les termes.

Si j'entends par « Francophile » l'Allemand qui par son éducation, par ses voyages, ses études était devenu, avant la guerre, un connaisseur passionné des choses de France, et depuis la guerre, est resté fidèle, obstinément, douloureusement, à ses sympathies, il me sera facile, en parcourant Berlin, de réunir une liste de ces hommes, appartenant à l'université, au monde des lettres et des arts, et jouissant parfois d'une influence personnelle assez grande.

Je connais tel professeur de l'Enseignement secondaire berlinois qui avant la guerre passait ses vacances entières dans nos musées de province. La vie de ce brave homme était toute consacrée à l'étude des civilisations celtique et gallo-romaine. Depuis qu'il a dû renoncer à nous aider à mettre en ordre nos collections, voici notre archéologue rongé de tristesse. La guerre contre la France a bouleversé sa vie sentimentale. Etre paisible et doux, il est devenu une sorte de solitaire irritable, suspect à l'autorité. Dès 1915, n'avait-il pas l'audace de publier dans une petite revue pédagogique un article où il affirmait que tous les Français qu'il avait connus : maires, instituteurs, fonctionnaires de tout ordre, étaient des hommes charmants, pacifiques, totalement étrangers à toute idée de guerre ! Combien pourrait-on citer de cas de ce genre !

C'est un fait que durant toute la guerre nous n'avons jamais été, en Allemagne, haïs comme les Anglais, ou dédaignés comme les Russes. Nos succès militaires, la prodigieuse résistance de nos troupes, l'élasticité de nos muscles et la fertilité inventive de nos cerveaux ont infiniment ajouté au prestige déjà ancien de notre art, en particulier d'une littérature dont tout Allemand éclairé a toujours éprouvé le charme — souvent avec plus de force que de discernement.

Mais laissons de côté les raisons de sentiment, d'attraction « culturelle », de goût. C'étaient des considérations économiques qui, à la veille et au lendemain de la défaite inclinaient une classe nombreuse, active, influente d'Allemands à une politique de rapprochement envers la France. Ces hommes voyaient, constitués par la géographie, par le cours séculaire des échanges, par les lois de la production et de la consommation, quelques grands « domaines » économiques : l'Amérique, l'Angleterre avec ses Dominions, le Continent européen. L'immense, la tragique erreur de la guerre avait été de dissocier le Bloc Européen, de nier une soli-

darité qui continuait pourtant à s'affirmer dans l'appauvrissement inégal, mais parallèle des nations intéressées, la dépréciation de leurs monnaies, l'alanguissement de leurs affaires. D'innombrables questions posées, dès le début de 1919 à des industriels, à des banquiers, appartenant aux milieux politiques les plus divers nous permirent de constater qu'au lendemain de l'armistice, il n'était guère de financiers, de capitaines d'industrie qui ne se déclarassent acquis à l'idée d'une collaboration immédiate avec la France — puisque la Russie, pour longtemps, ne pouvait être qu'un « objet » et non pas un sujet actif des grandes actions économiques destinées à reconstruire l'Europe.

On sait à quelles difficultés se sont heurtés les partisans de la collaboration franco-allemande.

On connaît le bilan de ces douze derniers mois. Au point de vue économique : relations commerciales constamment compromises par les défiances, les rancunes, la spéculation, les à-coups du change, transactions de détail sans ampleur, sans dignité.

Au point de vue politique, une suite ininterrompue d'incidents, de heurts, de menaces, de reculs, une série indéfinie de protestations, d'ultimatums, d'envois de troupes, de querelles entre occupants et occupés, de représailles, et à chaque tournant du chemin, l'inévitable question de prestige, le fouet levé sur un peuple qui, comme un enfant vicieux, à chaque correction qu'on n'a pas su lui épargner, faute de connaître de meilleures méthodes pédagogiques, se montre plus incorrigible !

Durant ce temps le nombre et l'influence des partisans de l'orientation vers la France n'ont naturellement pas augmenté en Allemagne. Il en est dont le zèle n'a pas résisté aux déceptions. Il en est qui ne croient plus à la possibilité de rétablir avec l'Ouest les relations qu'ils continuent pourtant à croire indispensables à la restauration économique des deux pays. Il en est qui accusent les Français de ne pas vouloir sérieusement que l'Allemagne les aide à réparer les ruines du Nord de la France ; soit par inertie et manque de foi, soit par une hostilité systématique envers les initiatives allemandes, soit par complaisance envers certains hommes d'affaires qui, à la mise en œuvre d'un vaste plan d'ensemble, préfèrent la conclusion, de maison à maison, d'entreprise à entreprise, d'égoïstes et fructueux marchés.

D'autres, influencés par une presse que nous ne savons pas informer, mettent en cause notre « militarisme », la prédominance dans nos conseils, du

point de vue militaire, notre manque de prévoyance, le machiavélisme de nos visées séparatistes, notre romantisme guerrier, qui nous fait préférer, à l'amitié d'un peuple doué d'énergies « invariables », celle de nationalités tapageuses, d'Etats à peine viables, et pourtant mégalomanes.

Des démocrates de gauche, des paciistes, des socialistes indépendants, d'abord partisans de l'entente à tout prix avec la grande démocratie d'occident, et qui avaient parfaitement compris, depuis, la méfiance française envers les Syndicats prêts à se ruer aux reconstructions, n'ont pas admis le retour tardif des prisonniers allemands, les erreurs contenues dans la liste des coupables de la guerre, notre reculade à propos du châtement des crimes dûment établis, notre politique rhénane et bavaroise, nos avances, publiques ou secrètes, à l'adresse de séparatistes allemands qui sont pour la plupart plus réactionnaires, plus monarchistes, et à tout prendre plus nationalistes qu'il ne paraît aux naïfs témoins de leurs imprécations contre les « Prussiens » de Berlin.

* * *

Un an de difficultés presque incessantes n'ont cependant pas découragé toutes les bonnes volontés. Il est un groupe important d'écrivains berlinois chez qui la conviction de notre solidarité, de notre dépendance réciproque est tellement profonde que les pires désaccords de sentiment, les antagonismes politiques, les lignes de la défiance, de la rancune, de la peur restent pour eux des phénomènes de surface, des erreurs de gens qui n'ont pas encore compris l'enchaînement des faits économiques, des convulsions dont il va bien falloir que le continent se guérisse s'il veut éviter de nouveaux désastres.

Qu'on écoute cet étonnant Georg Bernhard, économiste, financier, professeur, journaliste, une des têtes les mieux construites de l'Allemagne moderne, polémiste intrépide, causeur éblouissant, nerveux, communicatif : de ses exposés les considérations de sympathie et d'antipathie sont absentes. Bernhard ne parle pas le français. Sa formation intellectuelle ne doit à peu près rien à la France. Parti de Marx, il a apporté au parti démocratique des énergies, des audaces de pensée qui dépassent constamment le cadre un peu étroit de ce parti d'intellectuels trop souvent étrangers aux faits économiques et sociaux. Indépendante des formules politiques, sa pensée reste nourrie de socialisme pratique. Le Parlement Economique, arbitre et régulateur de la production, édifié sur la large base des Chambres de Travail paritaires est pour lui, comme pour les Wissel et les Moellendorf, la Chambre de l'avenir. Membre influent du « Conseil Economique provisoire » d'où sortira un jour ce Parlement, Bernhard n'est ni un feuilletonniste, ni un littérateur politique. C'est en qualité d'économiste qu'il est devenu, et qu'il reste, avec l'acharnement d'un homme qui s'en tient aux faits, et n'en démontre pas, l'inlassable avocat du rapprochement franco-allemand.

Jeune, ardent, il est merveilleusement secondé dans ses campagnes par A. Redlich, intelligence souple, conciliante, qui sait, pour apprécier le point de vue français, pour comprendre nos craintes, nos réserves, nos exigences, pratiquer cette difficile accommodation du sentiment national aux dispositions de l'âme étrangère, cette « Einfühlung », comme disent les psychologues allemands, sans laquelle il n'est pas possible à un Allemand de faire avec nous une politique positive.

* * *

Bernhard et Redlich sont aidés par un excellent état-major de rédacteurs, de correspondants qui chaque jour, dans le fatras des informations tendancieuses, s'efforcent de distinguer l'approximative vérité, de la mettre sous les yeux du public allemand, de faire réfléchir ce peuple séculairement ignorant de toute politique étrangère, de l'habituer à se méfier des opinions toutes faites, et de certaines manœuvres trop fréquentes, de nos excellents alliés.

Que dans la Sarre des fonctionnaires se mettent en grève, qu'en Silésie des violences soient exercées contre nos troupes, accusées de « fraterniser avec les bandes polonaises », que dans la région rhénane de prétendues « atrocités » de nos « troupes noires » provoquent de nouvelles haines, un rédacteur de la *Vossische Zeitung* se rend sur place, interroge nos représentants, écoute les plaignants compare, dépiste le mensonge ou le malentendu, réduit l'incident à ses vraies proportions, oppose son rapport d'homme sensé aux fantaisies propagées par les centres d'informations (ils ne sont pas tous allemands) intéressés à entretenir les rancunes. Qu'une conférence internationale se prépare, que l'opinion soit à nouveau saisie des grands, des vrais problèmes, les seuls qui, si l'Europe n'était pas toujours en proie au délire, devraient mériter la discussion, je veux dire les problèmes des Réparations, des Reconstructions, aussitôt la « Vossische » expose, en termes pressants, la question : la France veut-elle, oui ou non, qu'on relève ses ruines, veut-elle du travail allemand, exploité, dirigé par elle ? Et si la France comprend qu'à un monceau de papier elle doit préférer des fournitures, du charbon, des matériaux, des machines, des bras — de son côté le gouvernement allemand est-il prêt ? A-t-il un plan ? En a-t-il fait connaître les grandes lignes ?

Depuis que M. Loucheur, dont les négociateurs allemands prisait fort la décision et le savoir-faire, ne préside plus aux Reconstructions, les Allemands ont-ils fait le nécessaire pour conserver le contact avec Paris ; ont-ils fourni des preuves de bonne volonté ; ont-ils donné aux Français l'impression qu'ils veulent se mettre au travail ? Et pour donner plus d'ampleur à l'enquête, la « Vossische » fait appel aux hommes d'action dont l'expérience est connue des deux côtés du Rhin. Elle ouvre ses colonnes à Guggenheimer (Machines), à Julius Berger (Constructions en sous-sol). Elle amorce des débats, elle pousse aux actes, elle secoue

les ministres, déploie enfin une ardeur d'initiative et de bon vouloir dont il serait temps, enfin, de faire plus de cas.

La « Vossische Zeitung » n'est pas la seule tribune d'où retentissent ces appels à la concorde, à la collaboration positive et féconde.

Je ne parlerai que pour mémoire de la « Freie Zeitung » de Berlin qui, durant l'été 1919, en pleine « bataille pour la paix », donna aux rares Français témoins de ces dramatiques semaines le spectacle d'une courageuse action en faveur de l'entente franco-allemande. La « Freie Zeitung » était dirigée par un jeune écrivain très entreprenant, W. Oehme, qui, n'ayant pas de transitions à ménager, plus nettement orienté vers la gauche, plus « radical », osait aller, dans la voie du rapprochement, beaucoup plus loin que la « Vossische ». Le jeune et téméraire journal de W. Oehme n'a pas duré. Il est mort d'inanition avant qu'on ait, à Paris, soupçonné son existence.

* *

Beaucoup plus important, au point de vue qui nous intéresse, est le groupe des « Sozialistische Monatshefte », revue socialiste très ouverte, très éclectique, très riche de contenu, où écrivent les Kaliski, les Cohen, les J. Bloch, les Quessel, les Schippel, etc. C'est là que sont discutés, avec tous leurs prolongements théoriques, historiques, doctrinaux, les problèmes dont la « Vossische » ne peut éclairer que les aspects successifs et quotidiens. C'est là que ces problèmes sont envisagés dans leurs rapports avec les questions sociales, et en fonction de leur importance « continentale ».

Ce sont les hommes des « Sozialistische Monatshefte » qui, au Congrès des Conseils (mars 1919), firent passer une motion manifestant publiquement, notamment par la renonciation définitive à l'Alsace-Lorraine, le désir de résoudre directement avec la France les problèmes intéressant au premier chef les deux pays. Jamais cette vaillante revue n'a cessé de préconiser des accords immédiats sur les points où des intérêts français et des intérêts allemands sont en jeu. Jamais elle n'a cessé de mettre les Allemands en garde contre certaine illusions dangereuses à l'égard de la Russie, de démontrer que la mise en valeur du pays russe est impossible sans entente avec la France. Qu'il s'agisse de fixer l'histoire ou de préparer l'avenir, d'apprécier le rôle de Napoléon ou d'aviser aux tâches du Nord de la France, toujours l'état-major des « Sozialistische Monatshefte » garde en vue le fait essentiel de la solidarité continentale, la nécessité d'atteindre Paris avant de toucher Pétrograd ou Moscou.

* *

Je prévois l'objection dont le lecteur défiant et mal renseigné pense ruiner ce qu'il appelle sans doute mon naïf panégyrique. « La demi-douzaine d'Allemands dont vous nous parlez sont intéressants à titre d'exceptions. En somme, si l'on considère les démarches de la politique allemande officielle, ces braves gens n'exercent qu'une influence pratiquement négligeable. »

Voilà l'erreur, et qu'il faut dénoncer si l'on pense que l'état actuel des choses ne peut durer, à moins de nous mener à de nouvelles catastrophes. Comment ! Un des plus grands journaux de Berlin prêche inlassablement le rapprochement franco-allemand ; le journaliste berlinois le plus remarquable par la solidité de ses connaissances et de sa logique s'en fait l'éloquent interprète ; au sein du parti socialiste des hommes, secouant la docilité traditionnelle de leur parti, prétendant en redresser les erreurs, en élargir l'horizon, lui faire comprendre que la social-démocratie allemande ne peut vivre, en politique étrangère, sur des préjugés dus à un demi-siècle d'ignorance ; ces hommes réussissent à se faire lire, à s'imposer à l'attention inquiète de leur gouvernement, des milieux industriels et financiers — et vous trouvez qu'il n'est pas utile d'étudier un pareil mouvement et de l'encourager ?

Qu'on ne s'imagine pas qu'il soit artificiel, issu d'engouements historiques, de sympathies d'amateurs. Le groupe Bernhard-Redlich, le groupe Kaliski-Cohen n'eussent jamais réussi à imposer à la puissante maison Ullstein (dont les tendances personnelles vont plutôt au parti populaire allemand) leur ligne de conduite politique s'ils n'avaient eu derrière eux que quelques vagues « francophiles ». La vérité est que ces publicistes se rendent parfaitement compte qu'il y a « un public » pour leurs idées. Même ceux qui poussent les hauts cris, qui trouvent que « Bernhard va trop loin », que Redlich « fait trop d'avances aux Français », lisent assidument Bernhard et Redlich, et conservent secrètement l'espoir qu'ils finiront par avoir raison.

* *

Malgré les attaques passionnées dont elle est l'objet, la « Vossische » garde un grand prestige. Jamais elle ne fait en vain appel à la collaboration occasionnelle d'une des plus extraordinaires intelligences commerciales que l'Allemagne ait produites comme F. Deutsch (A. E. G.) ou d'un financier comme Schacht (National Bank). Quand un journaliste, un homme d'affaires, critique à propos les « francophiles », leur reproche de nous « tendre la main » malgré nos « rebuffades », c'est pour ajouter : « Peut-être ont-ils, en principe, raison, mais il est impossible, pour des raisons de dignité nationale, d'accabler d'amabilités un adversaire qui ne veut rien savoir » (1). A quoi Bernhard fait remarquer : 1°) qu'il n'y a ni indignité ni dignité à constater des faits économiques ; 2°) que l'attitude de la France n'est point si hostile que le font croire les informations de Londres ou de La Haye ; 3°) qu'il conserve, en toute circonstance, le droit de dire franchement son opinion, qu'elle soit ou non,

(1) Cf. l'article virulent de la « Tägliche Rundschau » (14 septembre 1920). Sa conclusion est qu'une entente économique entre les deux pays est pourtant infiniment souhaitable. « Mais pour s'entendre il faut être deux. Or la France ne veut pas s'entendre avec l'Allemagne ».

« La pensée de G. Bernhard, écrit de son côté la « Kreuz-Zeitung » (15 septembre), répond évidemment à une partie de la vérité... mais trop de raisons psychologiques s'opposent à la réalisation de son plan ».

agréable à Paris. (Il ne l'a pas cachée, par exemple, à propos de l'envoi de M. Dard à Munich.)

Pour qui observe avec soin les réactions de l'opinion allemande, il est certain que les campagnes de la « Vossische Zeitung » répondent au vœu latent d'une fraction importante de cette opinion. L'initiation qu'elles provoquent parfois n'est guère profonde. Beaucoup d'Allemands qui dans leurs conversations particulières s'emballent contre le « parti-pris » d'un Bernhard ne sont pas fâchés, au fond, d'écouter ses démonstrations. Des hommes qui ne sont ni démocrates, ni pacifistes, ne sont pas loin de professer des opinions analogues aux siennes. Ils les exposent avec moins de fougue et de suite, ils évitent de les exprimer en période de crise. Mais on sent qu'il faudrait peu de chose pour les faire sortir de leur réserve.

N'est-il pas caractéristique qu'un écrivain politique de la valeur du professeur Hoetzsch (qui va devenir, dans le nouveau Reichstag, l'orateur le plus écouté du parti conservateur dans les débats de politique étrangère) soit à sa manière un champion du rapprochement continental ? Enfin, quand les « francophiles » rappellent la psychologie du peuple français, l'ampleur de ses sacrifices, de ses souffrances, la désolation de ses ruines, ils ont pour eux tout ce qui, en Allemagne, a le sens de l'équité, des expiations nécessaires.

A ce propos, je me contenterai, pour ne pas écrire un catalogue, de citer un seul nom, August Müller. Ancien directeur de Coopératives socialistes, ancien Secrétaire d'Etat, *self-made man* universellement estimé, A. Müller vient d'être, si je ne me trompe, nommé professeur à l'Université de Berlin par le ministre prussien des Cultes, le socialiste Haenisch.

C'est un Allemand méthodique, conciliant, honnête. Il a vu les dévastations du Nord de la France, il connaît ses deuils. A-t-on lu l'émouvant article qu'il fit paraître, le printemps dernier, dans les « Soz. Monatshefte », sur les Reconstructions ? Il y a là une page de respect, d'estime, de regrets, un document psychologique en même temps qu'une bonne action, dictée par un louable souci d'humanité. Voilà un de ceux qui, sans suivre toujours Bernhard, n'en applaudissent pas moins aux efforts qu'il fait pour créer sur le continent européen, une atmosphère politique plus respirable.

Je pourrais démontrer plus abondamment que les « francophiles » de Berlin ne sont pas un petit groupe isolé, sans contact avec le grand public, sans action sur les décisions gouvernementales. Il me suffit pour le moment d'attirer l'attention sur le simple fait de leur existence, sur leurs principales tendances, me réservant de revenir sur ce sujet au cas où le lecteur souhaiterait de nouvelles explications.

Au demeurant, si ces hommes n'ont pas exercé jusqu'ici à la Wilhelmstrasse une influence plus déterminante, c'est aussi que nous n'avons rien fait pour favoriser moralement leur action.

Si nous avons voulu faire en Allemagne une politique, si nous avons eu une *politique allemande*,

notre premier souci aurait dû être de connaître les hommes dont nous avons parlé, de les entendre, d'examiner leurs vœux. Pour conquérir à Berlin la situation de premier plan qu'ils méritent, ils avaient besoin avant tout d'informations sérieuses.

Il eut été élémentaire de leur fournir les exposés officieux qui leur eussent permis de nourrir leur argumentation, de dénoncer le caractère tendancieux des nouvelles qui empoisonnent périodiquement les rapports franco-allemands. Les troupes de la Baltique se montraient-elles agressives, leurs chefs provocants, un incident surgissait-il à l'Est ou à l'Ouest, des canons étaient-ils dissimulés dans une forteresse, une mesure de contrainte était-elle considérée comme nécessaire à l'occasion d'une infraction au traité de paix, pourquoi n'avertissions-nous pas les partisans loyaux du « rapprochement » ? Pourquoi ne leur exposions-nous pas les faits qui motivaient nos rigueurs, pourquoi ne leur fournissions-nous pas, dûment mise au point, la conception française ?

Certes, la « Vossische » ne nous eut pas donné chaque fois raison. En ces matières la vérité objective n'est qu'un mot. Mais ce journal eut fait effort pour en dégager au moins les linéaments, il eut fait cas de nos arguments, il les eut discutés, il les eut fait discuter par toute la presse. L'effet eut été considérable. Nous n'avons jamais rien fait de semblable.

A l'étranger, nous vivons sous la cloche, adroit en notre personne la vérité immuable et incorruptible. Nous paraissions redouter le contact, je veux dire le contact direct, d'homme à homme, « l'explication » âpre et bourrue, s'il le faut, mais nette, chaude et franche. « Il n'y a rien à faire avec les Allemands, il n'y a qu'à taper dessus. » On pardonnerait cet adage à des joueurs de manille. Nous osons prétendre qu'il est stupide. Il y a beaucoup, il y a énormément à faire en Allemagne à condition de parler à nos adversaires le langage qu'il faut pour les incliner à nos volontés, pour les mettre au travail.

En attendant que nous nous décidions à prendre là-bas l'influence qui nous revient, à maintenir certaines de nos positions, à en conquérir d'autres, les partisans berlinois de la collaboration franco-allemande se défendent comme ils peuvent, perdant peut-être du terrain dans le grand public, en gagnant, je crois, dans les milieux éclairés, attendant toujours que notre inertie cède un beau jour devant la toute-puissante Nécessité.

Quand nous daignerons dire aux Allemands, chez eux-mêmes et dans leur langue, ce que nous attendons d'eux, ce que nous avons le droit d'exiger d'eux, et pourquoi, et comment, un pas immense sera fait. Jusqu'ici nous n'avons exprimé nos reproches, nos impatiences, nos indignations que dans de petits conciliabules, des notes tardives, ou par des articles de journaux sans solidité, sans modération.

Le peuple allemand, abruti par six années de privations, de déceptions, de mauvais traitements, replié sur lui-même, soucieux et obtus, ne com-

prend pas le pourquoi des rigueurs qu'on lui inflige. Sa presse, alimentée par tout le monde, excepté par nous, n'a cessé, depuis un an, de lui répéter que les Français sont ses seuls ennemis implacables, les seuls objets dignes de sa haine ; qu'ils ont lâché sur ses femmes et ses enfants la « peste noire » ; qu'ils ne songent qu'à l'humilier, à l'avilir, à le mutiler, etc., etc.

Les résultats de ces campagnes de presse sont déjà effroyables. L'Allemagne est devenue pour nos missions françaises (je souligne le mot, car on en use autrement avec nos Alliés) un « secteur » qui n'est pas toujours tranquille ! La « revanche » est un mot que personne ne prononçait, il y a un an. Il est maintenant sinon dans les cerveaux, du moins

sur les lèvres d'un nombre croissant de petits bourgeois ignorants, d'étudiants fanatisés, de Bolcheviks-nationalistes. Reconnaissons que nous n'avons rien fait pour endiguer ce courant.

Les quelques Allemands de bon sens qui auraient pu, armés et équipés par nous, évangéliser, « missionner » ce peuple ignare, mais réfléchi, mais docile, dissiper les nuées, nous faire connaître tels que nous sommes, justifier ou discuter loyalement nos demandes, nous les avons abandonnés aux calomnies des uns, aux perfidies des autres. Si nous l'avions énergiquement voulu, ils seraient maintenant au nombre des arbitres de la politique allemande.

O. HESNARD.

Qu'est-ce que la " Ligue des Droits de l'Homme " ?

Par M. Ferdinand BUISSON

Qu'est-ce que la Ligue des Droits de l'Homme ?

Beaucoup répondent : c'est celle des dreyfusards.

Et ils n'auront pas tout à fait tort, puisque l'affaire Dreyfus fut, il y a plus de vingt ans, le point de départ d'un rapprochement singulièrement imprévu.

Des hommes que tout séparait : les opinions politiques, les croyances, l'éducation, la situation sociale, furent amenés à se réunir parce qu'ils venaient de s'apercevoir que, même en République, il peut se commettre de terribles erreurs judiciaires et que, ces erreurs une fois reconnues, il peut arriver — ce qui est bien pire — qu'elles soient obstinément soutenues non seulement par ceux qui y ont intérêt, mais par une foule de braves gens effrayés de se mettre en révolte contre l'autorité militaire ou civile.

De là, l'idée de rassembler, en une Ligue d'action, tous ceux qui ne croient pas devoir se taire et laisser faire, chaque fois que leur semblent méconnus les droits de l'Homme et du Citoyen.

Innovation grave qui supposait toute une nouvelle conception de la démocratie ! Au lieu de s'effacer devant l'autorité publique, au lieu de s'en remettre aux pouvoirs constitués pour assurer le bon ordre dans les divers domaines de la vie nationale, chaque Français, de passif qu'il était, devient citoyen actif. Il ne se reconnaît plus ni le devoir ni le droit d'assister, impassible, sage et muet, au fonctionnement de la machine gouvernementale : il prétend s'y intéresser, exercer un contrôle au moins officieux, tantôt approuver, tantôt blâmer et même protester, s'il y a lieu.

La nouveauté, elle est bien simple : c'est que chacun se mêle de ce qui ne le regarde pas. La seule démocratie vivante est justement celle où tous les citoyens prétendent qu'il n'y a pas une seule des affaires publiques qui ne les regarde.

Partant de cette hérésie, la Ligue devait aller bien plus loin qu'on ne pouvait, qu'elle ne pouvait elle-même le prévoir à ses débuts.

D'abord on découvre qu'il y a une affaire Dreyfus partout où il y a une injustice petite ou grande, partout où le droit de l'Homme est lésé, partout où subsiste entre deux classes sociales, une inégalité qu'il est impossible de justifier et qu'il est possible de faire cesser, partout où les uns jouissent d'un privilège dont les autres souffrent.

Ainsi devait s'étendre, presque à l'infini, le champ d'opérations de la Ligue. La vision tragique de l'Île du Diable faisait place à une multitude de petits drames obscurs où les mêmes principes étaient engagés.

Ce mot même, les « Droits de l'Homme » embrassait tout, questions politiques, questions économiques, questions sociales. C'est donc tout le problème de la démocratie qui allait se poser, jour après jour, en d'innombrables espèces, devant ce petit Comité de la rue Jacob, composé de mandataires sans autre mandat que celui de leur conscience.

La Ligue, avocat des petites gens

Tout d'abord, la Ligue est apparue comme se vouant à la Défense des droits de l'individu, dans tous les ordres. Et ce fut, sans contredit, la première cause de sa popularité, comme c'est, depuis vingt ans, l'objet de beaucoup le plus considérable de sa correspondance et de son intervention.

C'est par milliers que se comptent les réclamations individuelles qu'elle a prises en mains et qu'elle a fait aboutir. Il ne faut pas dédaigner cette masse prodigieuse d'humbles affaires : on ne se doute pas dans notre société si bien ordonnée, dans notre législation si minutieuse, dans notre administration si centralisée, qu'il puisse exister un si grand nombre de menus passe-droit, de négligences, de dénis de justice insignifiants vu la petitesse des chiffres en jeu, de lettres restées sans réponse, d'abus de pouvoir ou d'actes d'arbitraire insaisissables, tant sont infimes ceux qui les subissent et même ceux qui les commettent.

Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'avocats pour d'aussi minimes intérêts. La Ligue s'est constituée l'avocat de ces petites gens dont le droit est d'autant plus sacré qu'il est absolument sans arme et sans défense.

La Ligue, avocat de la classe ouvrière

Mais, si important que soit ce rôle, la Ligue ne devait pas tarder à le dépasser.

Elle y devait être entraînée par le caractère même de cette notion des Droits de l'Homme qui semble d'abord si simple, si élémentaire. C'est une idée dont on admire la puissance d'extension indéfinie à mesure que l'on voit se développer ce qu'elle contenait en germe.

Droits de la personne humaine : il faut entendre par

là tout d'abord les droits politiques. Un mot les résume : *Suffrage universel*. Encore a-t-il fallu quatre-vingts ans pour tirer cette première conséquence de la Déclaration de 1789.

Il en est deux autres qui ne font pas doute non plus, mais qui restent à proclamer. D'une part le Suffrage universel n'existe pas tant que la moitié du genre humain en est exclue : *le suffrage des Femmes est impliqué dans les droits de l'Homme, c'est-à-dire de l'être humain.*

Ensuite y est impliquée pareillement, dès qu'on y réfléchit, la *représentation proportionnelle, c'est-à-dire le droit pour tout citoyen d'être compté comme existant et d'être représenté, ce qui ne permet pas de prolonger la fiction dite majoritaire d'après laquelle cinquante et un suffrages valent cent et quarante-neuf égalent zéro.*

Il y aura d'autres applications du principe. Quelques-unes sont déjà entrées dans la pratique de démocraties plus évoluées que les autres, le *referendum*, par exemple, et le *droit d'initiative populaire* et diverses autres manières de rappeler aux législateurs, nos élus, qu'ils n'ont qu'une souveraineté d'emprunt et que le souverain, c'est nous.

Droits de la personne humaine, à un second point de vue. On a dû y venir à mesure qu'a éclaté l'insuffisance du premier.

Vaines abstractions que les formules purement politiques qui s'évanouissent dès qu'apparaît la réalité économique ! Quelle abstraction, quelle dérision, qu'une liberté et une égalité qui se réalisent une minute tous les quatre ans devant l'urne électorale !

Quel mensonge de prétendre qu'ils sont libres, qu'ils sont égaux des autres, ceux qui, pour vivre, sont obligés de subir la loi du maître et les conditions de l'employeur ! Le Travail serf du Capital est la négation même des Droits de l'Homme.

Et les droits de l'enfant, quel compte en tient la Société ? Au fils de l'ouvrier urbain ou rural, fut-il dix fois plus capable que le fils du bourgeois, elle interdit l'accès du lycée et de toutes les écoles où il pourrait se développer, tout simplement en exigeant pour y entrer une grosse somme qu'il n'aura jamais, — moyen sûr de perpétuer le règne de la bourgeoisie.

Ici, il ne s'agit plus d'injustices lésant un particulier. C'est une injustice organique, c'est-à-dire sur laquelle repose notre organisation sociale : le plaignant qui requiert l'aide de la Ligue, c'est toute la classe ouvrière.

Il fallait bien répondre, et la Ligue n'a pas hésité.

Elle avait alors pour président un homme dont la hauteur morale égalait le savoir et la hardiesse d'esprit, Francis de Pressensé. C'est sous son inspiration que la Ligue entra résolument dans cette nouvelle voie.

Faut-il dire qu'elle fut accusée de socialisme, de syndicalisme révolutionnaire (on ne parlait pas encore de bolchevisme) ? Elle tint bon et on la voit depuis lors, toujours au nom des Droits de l'Homme, s'élever contre toutes les restrictions brutales ou hypocrites au droit commun des travailleurs, en y comprenant ceux des Administrations publiques qui doivent, comme les autres, être traités en citoyens, comme les autres, obtenir des garanties contre l'arbitraire, comme les autres, pouvoir s'associer sous les deux formes de la loi de 1901 ou de la loi syndicale de 1884.

La Ligue, avocat des peuples

Est-ce tout ? Mais l'homme existe-t-il isolément ? Nous ne le connaissons qu'à l'état de Société. Tout ce que nous venons de dire sur ses droits doit donc s'entendre des collectivités autant que des individus.

Et sans sortir de son objet propre, voilà la Ligue tenue de poursuivre le droit de la personne humaine dans celui des peuples à disposer d'eux-mêmes. Qu'il s'agisse des juifs victimes de pogroms et d'autres persécutions, qu'il s'agisse des Arméniens et de leur autre martyre ou encore

de ces nationalités qui, hier encore, sollicitaient en vain le droit de vivre : Tchèques, Yougo-slaves, Polonais, ou de celles qui demain feront entendre des accents pareils : Egyptiens, Irlandais, Albanais, Coréens, ou même qu'il s'agisse des indigènes de toutes les colonies, — Pressensé avait eu raison de l'affirmer par avance avec éclat, — rien de tout cela ne peut nous être étranger, parce que tout cela fait partie de la grande revendication du droit humain dont nous voulons nous faire les interprètes fidèles.

C'est pour les mêmes motifs que la Ligue n'a pas cru pouvoir garder le silence sur les derniers événements de la Révolution russe.

Elle a protesté contre le coup d'Etat bolchevique et contre l'emploi de la force au service d'une dictature du prolétariat aussi injustifiable que toutes les dictatures. Mais elle n'a pas contesté au peuple russe le droit de chercher dans le soviétisme (régime des conseils) un correctif ou un complément utile de notre suffrage universel amorphe qui, ne comptant que les individus, néglige les groupements sociaux, élément peut-être indispensable à l'organisation de la démocratie intégrale.

Et ainsi, la Ligue s'est acheminée jusqu'aux plus amples problèmes de l'ordre international. Elle a soutenu en pleine guerre qu'il fallait vaincre, avec le militarisme allemand, tous les militarismes. Elle a, la première, acclamé la proposition du Président Wilson et, dans plusieurs Congrès, étudié à fond, non comme un idéal, mais comme une mesure de toute urgence, l'établissement du régime nouveau, le seul qui puisse sauver le Monde : la Société des Nations.

Mais par qui celle-ci sera-t-elle fondée ? par les Gouvernements ? par la diplomatie ? par un groupe d'alliés suffisant contre un autre groupe ? Non, il faudra l'intervention éternelle des peuples. Eux seuls sauront en finir avec la Guerre. L'internationale de la Paix sera l'œuvre de l'internationale du Travail.

La Ligue, organisatrice de la conscience publique

Telle a été l'évolution de notre Société.

Ai-je réussi à en faire saisir la loi ? J'aurais voulu montrer que cette marche ascensionnelle n'est ni l'effet du hasard ni d'une ambition trop grande. Elle devait résulter du développement normal d'une idée qui ne pouvait s'enfermer dans un seul ordre d'application. La logique ne s'arrête pas en chemin.

Il est vrai que, pour aller de la sorte, des prémisses aux conclusions, il faut des esprits exercés à manier de tels problèmes.

C'est précisément cette audace qu'a provoquée la Ligue. Elle a persuadé à de simples citoyens de s'enquérir de la chose publique, de s'y intéresser et de s'y passionner. Elle a ainsi créé un grand nombre de petits foyers d'éducation du citoyen par le citoyen. Elle aura par là, quoi qu'il arrive, contribué à former dans ce pays le sens civique et le sens social.

Nos soixante mille ligueurs (1) ne sont ni ne seront jamais un parti politique, encore moins un comité électoral. C'est ce qui leur permet de grouper, pour l'étude et pour l'action, les bonnes volontés de tous les partis. C'est ce qui les autorise à s'appliquer cette belle et juste définition que donnait à son œuvre Francis de Pressensé : « Nous voulons être un commencement d'organisation de la Conscience publique. »

Ferdinand BUISSON

Progrès Civique 22 mai 1920.

(1) On nous permettra de prendre notre Président, une fois de plus, en flagrant délit de modestie. Au 30 septembre 1920, le nombre de nos ligueurs était de 94.210 (Voir ci-après p. 15).

Les Crimes des Conseils de Guerre

L'AFFAIRE MAUPAS

Par les Conseils juridiques de la *Ligue des Droits de l'Homme*

Le n° 4 des *Cahiers* a résumé la lettre par laquelle, en janvier, notre Président saisissait le Gardé des Sceaux d'une demande tendant à provoquer la révision de cette affaire tragique sur laquelle l'attention de nos collègues s'est fixée avec une si légitime et si profonde émotion.

Il importe, pour rendre compréhensible le premier mémoire que la Ligue a décidé de consacrer à ce procès de révision, que nous instruirons par nos propres moyens si la justice reste défailante, de reproduire l'analyse, déjà publiée, de notre première requête au Gardé des Sceaux.

Le 31 janvier, nous avons demandé au ministre de la Justice, garde des Sceaux, de provoquer la révision d'un jugement rendu le 16 mars 1915, par le Conseil de guerre aux armées dont dépendait alors le 336^e régiment d'infanterie, qui a condamné à la peine de mort, pour abandon de poste en présence de l'ennemi, M. Maupas (Théophile-Albert), classe 1894, instituteur au Chefresne, par Percy (Manche) et trois de ses camarades : MM. Girard (Louis), mécanicien, à Paris; Lefoulon (Louis), cultivateur, à Condé-sur-Vire; Lechat (Lucien), cultivateur, au Ferré (Mayenne), tous quatre caporaux au 336^e régiment d'infanterie.

Jugés le 16 mars 1915, les quatre condamnés ont été passés par les armes le 17 mars, à midi.

Des documents nombreux, qui constituent le dossier Maupas, sont entre nos mains. Il en résulte que la fatale sentence, exécutée avec une hâte stupéfiante et douloureuse, a frappé quatre innocents.

Le 9 mars 1915, le 20^e régiment d'infanterie, soutenu par le 22^e, avait attaqué le moulin de Souain, s'en était emparé et s'y était établi.

Le 336^e régiment avait reçu l'ordre d'avancer à droite devant le village. Les obus pleuvaient à quelques mètres; les mitrailleuses ennemies en action rendaient toute avance impossible. Le régiment se refusait à sortir. Sur ordre, les plus jeunes caporaux montent sur le talus; ils y tombent sans que leur sacrifice inutile parvienne à décider les hommes à les suivre. L'attaque fut arrêtée.

Quelques jours après, l'autorité militaire prit la décision de déférer au Conseil de guerre le régiment qui, dans les conditions rappelées, aurait refusé d'obéir à des ordres inexécutables.

Ni les officiers, ni les chefs de sections ne furent poursuivis. Par une parodie de justice on exerça un choix. On déféra au Conseil de guerre les plus jeunes soldats, désignés à raison de deux par section et six caporaux.

Le Conseil de guerre fit une nouvelle sélection. Il mit hors de cause les caporaux dont les chefs de section encore vivants et valides purent venir témoigner. Deux des six caporaux échappèrent, pour ce motif, à la rigueur du Conseil et furent relaxés. Le chef de section des quatre autres caporaux avait été blessé. Il ne put être entendu.

Ces quatre malheureux, sans instruction préalable, sans enquête, sans moyen de défense, furent condamnés à mort et passés par les armes.

L'exécution d'une telle sentence détermina une lon-

gue et douloureuse émotion. Des protestations que l'heure tragique ne permit pas de rendre publiques et que, par un sentiment de véritable héroïsme patriotique, Mme Maupas demanda de ne pas révéler avant que la victoire et la paix furent acquises, parvinrent spontanément aux familles et aux chefs des caporaux injustement sacrifiés.

Nous avons remis au ministre les attestations des témoins et les lettres écrites par M. Maupas à sa femme.

« Il importe, écrivait M. Ferdinand Buisson, pour l'honneur même de la justice française, que le jugement rendu le 16 mars 1915 contre ces subalternes innocents, pour couvrir des responsabilités plus hautes volontairement oubliées, soit effacé.

« Nous ne doutons pas, Monsieur le Gardé des Sceaux, que vous apporterez à une réhabilitation qui s'impose, le concours que nous sollicitons de vous avec une entière confiance. »

Notre première requête au Ministre de la Justice lui était adressée le 31 janvier 1920.

N'ayant aucune réponse, nous la lui rappelons le 12 mars 1920.

Le 26 mars, le Gardé des Sceaux nous répond par la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la demande en révision formée par les familles des nommés Maupas, Girard, Lefoulon et Lechat, ex-caporaux au 336^e régiment d'infanterie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 11 février dernier, j'ai demandé des renseignements sur cette affaire à M. le ministre de la Guerre.

Veuillez agréer, etc...

Le Gardé des Sceaux nous dit, à cette date, qu'il a demandé des renseignements sur cette affaire à M. le Ministre de la Guerre. Nous n'en doutons pas. Mais ce qui est certain, c'est que ces renseignements, s'ils lui ont été donnés par son collègue, ne nous ont jamais été révélés.

Le 18 mai 1920, nous réitérons notre requête et sollicitons la communication du dossier de la procédure.

Le 10 juin 1920, la Chancellerie nous adresse la lettre que voici :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander de mettre à la disposition de M^e X..., avocat à la Cour, le dossier de l'affaire Maupas, Girard, Lefoulon et Lechat, ex-caporaux au 336^e régiment d'infanterie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par courrier de ce jour, je transmets votre lettre à M. le ministre de la Guerre qui a seul qualité pour autoriser en l'état la communication du dossier.

Veuillez agréer, etc...

Nous relevons dans cette lettre une explication toute nouvelle : le Ministre de la Guerre a seul qualité pour autoriser en l'état la communication du dossier.

« La procédure n'est pas à la Chancellerie ».

Le 1^{er} juillet, nous prions donc le Ministre de la Guerre de communiquer le dossier à notre avocat.

Le 4 août, nous renouvelons notre demande.

Il faut croire qu'entre le mois de juin et le mois d'août, le Ministre de la Guerre a perdu qualité pour autoriser la communication, car, le 11 août 1920, nous recevions du Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces la lettre — si explicite ! — que voici :

Monsieur le Président,

Par lettre du 31 janvier 1920, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le jugement rendu, le 16 mars 1915, par un Conseil de guerre qui a condamné à la peine de mort les caporaux Maupas, Girard, Lefouillon et Lechat pour refus d'obéissance en présence de l'ennemi.

Vous me demandiez en même temps de provoquer la révision de ce jugement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen du dossier de l'affaire et des documents que vous avez bien voulu me communiquer, une procédure de révision ne m'a pas paru susceptible d'être engagée.

Veuillez agréer, etc...

Il n'est plus question d'une enquête. Il n'est plus question d'une communication du dossier : « après examen (par qui ?) du dossier de l'affaire et des documents que vous avez bien voulu me communiquer une procédure de révision ne m'a pas paru susceptible d'être engagée ». Telle est la fin de non-recevoir qui nous est opposée : Il n'y a pas d'affaire Maupas !

M. le Garde des Sceaux fait erreur : il y a une affaire Maupas et elle sera jugée.

Tandis que la Chancellerie et le Ministère de la Guerre, de janvier à août 1920, se refusaient à accepter une responsabilité quelconque, la Ligue complétait l'enquête que, depuis le jour de l'exécution des quatre caporaux, leurs chefs, leurs subordonnés et leurs camarades édifiaient pieusement pour qu'au jour de la victoire leur mémoire fut réhabilitée. Ils ne se doutaient pas, ces obscurs artisans du triomphe du droit des peuples, que le jour où leurs témoignages écrits au soir d'une bataille, comme des testaments, seraient jetés aux pieds d'un Garde des Sceaux et d'un Ministre de la Guerre, ils seraient négligemment retournés avec la dédaigneuse formule — que nous connaissons bien — que nous connaissons trop : « n'ont pas paru susceptibles » de donner ouverture à une révision.

Les documents que la Chancellerie nous retournait le 11 août, avec cette fin de non-recevoir, comprenaient, en effet, ce que nous appellerons une réhabilitation spontanée, immédiate, de Maupas et de ses trois camarades par ceux-là mêmes qui craignaient de n'être plus là, le jour où on réviserait officiellement et juridiquement leur procès.

Ceux qui devaient tenir à Verdun et sur la Somme, sur l'Yser et sur les Vosges, se dressaient, de toute leur taille, pour crier l'innocence des condamnés qu'eux-mêmes, dépositaires de la vérité, avaient dû fuir de leurs propres mains... comme des traitres.

A Mme Maupas, ils envoyaient leurs attestations et l'ardente expression de leur peine.

Au chef de Maupas, l'inspecteur primaire de Saint-Lô, ils adressaient une protestation contre la condamnation qui frappait iniquement un bon éducateur du peuple et un excellent soldat.

Au maire de la petite commune où vivait la famille de Maupas, ils adressaient cette lettre :

60^e Division
336^e Régiment.
18^e Compagnie.

A Monsieur le Maire du Chefresne,

Fort de ce qu'ils ont vu, su, entendu, les soussignés conservent leur estime au caporal Maupas et vous prient à son sujet, de réserver votre jugement jusqu'à ce que vous les ayez entendus. Ils sont prêts à en témoigner quand besoin sera.

MM. Leduc, Fourraux, lieutenants.

Baude, adjudant-boucher.

Marie, caporal, de Gourfaleur, Leforestier, Leboyer, Coulon, Desplanques, Beauvils.

(Envoi de Leforestier, instituteur au Mesnil-Vigot, sergent-major, 18^e compagnie, sur le front.)

Lettre d'une haute, d'une émouvante dignité ! Ces soldats, exténués de fatigue, de privations, de souffrances, sont encore dominés par le souci d'éviter une erreur judiciaire ; ils crient à ceux de l'arrière : « Prenez garde, condamnés, exécutés, sous le régime de justice où... nous mourons, cela ne veut pas dire coupables ! » Haute leçon, qui sort du fond même de la nation, dans ce qu'elle a de plus réfléchi et de plus courageux !

Nous verrons tout à l'heure que les petites élèves de Mme Maupas l'ont comprise et qu'à l'heure où leur institutrice ignorait encore l'exécution de son mari, elles pleuraient son deuil, doublement et atrocement douloureux.

Lorsque Mme Maupas apprend la triste réalité, elle reçoit la carte que voici :

Le 22 mars 1915,

Tranchées de 1^{re} ligne.
60^e Division.
336^e d'Infanterie.
18^e Compagnie.

A Madame Maupas,

A ses enfants,

Fort de ce qu'ils ont vu, entendu, su, les soussignés affirment que votre mari est digne de conserver toute leur estime et s'engagent à en témoigner quand besoin sera.

MM. Leduc, Fourraud, lieutenants.

Baude, adjudant-boucher.

E. Leforestier, Leboyer, Coulon, Beauvils, Desplanques, instituteur. J. Marie, caporal, de Gourfaleur.

(Envoi de Leforestier, instituteur au Mesnil-Vigot, sur le front.)

Paixre carte ! Quelle haute conception de justice et quelle dignité humaine elle atteste !

Nous n'avions pas seulement transmis ces documents au Garde des Sceaux, nous y avions joint 37 attestations d'officiers, sous-officiers et soldats, écrites par les témoins du drame et à l'heure même où il se jouait.

Prenons, au hasard, quelques-unes de ces attestations, d'autant plus frappantes, d'autant plus sacrées, que ces lignes, à demi-effacées déjà, péniblement tracées, écrites avec le cœur, émanent d'hommes qui, en partie, sont tombés depuis.

ALMIN Henri (ex-soldat au 336^e régiment, 17^e Compagnie, cultivateur à Villeneuve-le-Neufbourg, par Mortain (Manche).

Saint-Lô, le 2 décembre 1915.

Madame Maupas,

Témoin de l'attaque du 7 au 9 mars au moulin de Souain, j'affirme, sur ma conscience, que le caporal Maupas a été fusillé injustement. Il ne méritait pas un

pareil châtement. C'était un brave. Je dédie ce témoignage à sa femme et à ses enfants.

Henri ALMIN.

AUVRAY Alphonse, du 336^e régiment, 22^e Compagnie, cultivateur à Cérènces (Manche).

M. Maupas et ses trois camarades ont été pris au hasard parmi la Compagnie pour payer de leur vie une faute lourdement chargée par un rapport contre la Compagnie entière. J'ai bien vu que vous connaissez le nom du Commandant. Inutile de le répéter. Ce que l'on peut considérer, nul ne peut dire autrement, c'est qu'ils étaient innocents. Je vous promets que c'était dur aussi pour nous de voir quatre innocents tomber devant nos yeux. Tout le monde pleurait ou sinon en avait gros sur le cœur. Je vous jure que ce souvenir m'est dur au cœur. Consolez-vous avec vos petites filles en pensant et croyant fermement à l'innocence de votre regretté mari.

A. AUVRAY.

Rennes, le 19 août 1915.

BRIENS Jules (Groupe de brancardiers divisionnaires, 60^e division, propriétaire, Conseiller municipal, au Chesnesne).

Je, soussigné, Jules Briens, du groupe des brancardiers divisionnaires de la 60^e division ai eu la douleur de voir l'instituteur de ma paroisse fusillé injustement. Il est mort en brave et exempt de tout reproche. M. Maupas garde l'estime de tous.

Je dédie ce petit mot à sa femme Mme Maupas, et à ses enfants.

Le Chesnesne, le 3 février 1916.

Jules BRIENS.

COLLETTE Albert (7^e d'Artillerie, 22^e Batterie, Secteur 105), cultivateur à Crisy-la-Forêt (Manche).

A Suippes. Une section de la 21^e Compagnie du 336^e Régiment ayant refusé de marcher, le capitaine commanda la Compagnie. Elle refusa également. Pour ce refus, la Compagnie fut emmenée à Suippes où était le cantonnement. Là, les caporaux furent appelés et on en choisit quatre qui furent emmenés en prison. Ils passèrent en Conseil de guerre et furent fusillés par une Compagnie différente de la leur. Cet acte souleva notre indignation parce qu'il fut injuste. Non seulement nous fûmes irrités de cette chose, mais aussi notre colonel Bérulien, du 7^e d'artillerie.

Fait à Crisy-la-Forêt, le 31 décembre 1915.

A. COLLETTE.

Capitaine DUPRET, (18^e Bataillon Chasseurs, 4^e Compagnie), Interné à Ingolstadt, Fort Prinz Karl, Chambre 36.

23 Avril. — Vous dirai de vive voix, bientôt j'espère, ce que je ne puis vous écrire.

7 Juin 1916. — J'espère que plus tard, il me sera donné de vous aider à supporter votre peine et de vous reconforter plus activement. Aujourd'hui, je préfère vous dire tout simplement : « Comptez sur moi comme sur le plus sûr de vos amis et soyez persuadés que je n'ai rien enlevé de mon estime et de mon affection à mon vieux camarade Maupas. »

DUPRET.

GAILLARD, Pierre (336^e Régiment d'Infanterie, 18^e Compagnie.)

« Je certifie avoir pris part à l'attaque du 5 au 10 mars 1915, à Souain. Tous les hommes étaient disposés à marcher; mais au sortir des tranchées, pas de chefs pour nous commander.

En toute sincérité, le caporal Maupas a été condamné innocemment. »

Pierre GAILLARD.

GILLETTE Prosper (Réserviste au 336^e Régiment d'Infanterie, 21^e Compagnie, au Dépôt d'Eclopés, Quartier

Forgeot, Châlons-sur-Marne), boulanger à Mesnil-Raault par Coulé-sur-Vire.

Madame,

Je vais vous dire que M. Maupas est bien mort innocent, sans avoir commis aucune faute dans son service. Au contraire, il était estimé de toute son escouade. Moi qui en faisais partie, nous étions deux amis et un autre de ma commune, Lefoullon, un camarade d'école à moi. Je vous assure que c'est dur de voir pareille chose arriver. Pour la dépêche, il est bien vrai qu'on m'a dit qu'une dépêche avait 10 minutes de retard et que l'exécution n'aurait pas eu lieu. Pour moi, je crois que ça a été dit pour faire du silence dans le régiment, ça a toujours été mon idée et à bien d'autres comme moi. Je vous assure que c'est bien triste de voir de pareilles choses arriver.

P. GILLETTE.

GRENTE Constant (225^e d'Infanterie, 18^e compagnie, Ouvrier agricole à Mesnil-Villemain (Manche).

Je, soussigné, Constant Grente, du Mesnil-Villemain, canton de Gavray, incorporé au 225^e d'Infanterie, 18^e compagnie, certifie que le caporal Maupas a été fusillé injustement, le 17 mars 1915, à Suippes. Il n'avait commis aucune faute; il avait une conduite excellente; il fut un brave et il est mort en brave. J'ai assisté à l'exécution. Le souvenir de ce cher soldat restera gravé dans tous les cœurs de ceux qui l'ont connu. Je dédie ce témoignage à sa femme et à ses enfants.

Constant GRENTE.

LECLERC (sergent au 202^e, instituteur à Saint-Barthélemy (Manche).

Maupas a été fusillé quoique innocent. A plus tard de plus amples détails.

LECLERC.

Que ces documents aient pu paraître au Garde des Sceaux insuffisants pour justifier l'ouverture d'une procédure de révision, c'est chose à laquelle répondra l'opinion publique. Elle appréciera si cette révision que, sur le champ de bataille, ceux qui ont sauvé la Nation, ont faite d'eux-mêmes, n'est d'ailleurs pas plus grandiose que celle qu'un arrêt — tôt ou tard — ratifiera dans les colonnes aujourd'hui secrètes — du *Journal Officiel* (1).

**

Nous avons joint à ces documents les lettres que, pendant sa courte inculpation, Maupas avait écrites à sa femme.

Il nous coûte de reproduire celle qui a précédé son martyre. Nous voudrions qu'elle ne soit lue qu'avec un infini respect, presque à voix basse; nos ligueurs la liront comme cela... peut-être les Juges, aussi, parviendront-ils... à l'épeler.

16 Mars (veille de sa mort).

Me voilà réveillé encore une fois, ayant plûtôt l'air d'un mort que d'un vivant. Mon cœur déborde, tu sais, je ne me sens pas la force de réagir; c'est inutile, c'est impossible.

J'ai pourtant reçu hier, les deux boîtes que tu m'as envoyées, contenant sardines, beurre, réglisse, figues, pommes; et mon beau petit sac et les belles cartes. J'étais heureux; mais je me suis tourné vers la muraille et de grosses gouttes, grosse comme mon amour pour les miens, ont roulé abondantes et bien amères.

Dans ces moments où je songe à tout ce qui se passe d'horrible et d'injuste autour de moi sans avoir une ombre d'espoir, eh bien! tu sais, je suis complètement déprimé. Je n'ai plus la force ni de vouloir, ni d'espérer quoi que ce soit. Je ne vais pas continuer, ma

(1) L'Officiel à côté sous !

pauvre Blanche, je ne vais pas continuer, je te ferais de la peine, trop de peine et je pleurerais encore.

Aujourd'hui, je vais savoir le résultat de l'affaire. Comme c'est triste, comme c'est pénible; mais je n'ai rien à me reprocher; je n'ai ni volé, ni tué; je n'ai sali ni l'honneur ni la réputation de personne. Je puis marcher la tête haute.

Ne t'en tracasse pas, ma petite Blanchette, il y a bien assez de moi à songer à ces tristes choses; c'est pénible, attendu qu'à mon âge, ni dans la vie civile, ni dans la vie militaire, je n'avais dérogé à mon devoir. Pour quiconque n'a pas d'amour-propre, ce n'est rien, absolument rien, moins que rien.

Moi, qui ai du caractère, qui m'abats, me fais du mauvais sang pour rien, eh bien, tu sais, ma bonne petite, j'en ai gros sur le cœur!

Il me semblait pourtant, que depuis mon enfance, j'avais eu assez de malheur pour espérer quelques bons jours. C'est ça, la vie! Oh! alors, ça n'est pas grand-chose! Que de gens comme moi qui ont un foyer et qui ne sont plus! Des petits enfants qui appelleront souvent leur papa, une femme adorée qui se rappellera son mari dévoué; c'est bien triste, quand je songe à ces noires choses.

Allons, courage! Courage mon petit bonhomme! Soutenons-nous, aimons-nous!

Embrasse ton beau petit sac, ta bonne lettre, ta carte, tes cheveux; tout est là dans un petit coin de mon sac. Je l'ouvre souvent ce vieux sac pour y voir mes objets chers qui sont une partie de toi et de mon petit Jean. Pauvre petite!

Allons, courage, mon petit soldat!

Je me serre bien dur contre toi, ne me quitte pas et veille bien sur moi.

Embrasse bien fort ma Jeannette.

Que je t'aime, mon Dieu! et que je pleure!

Jamais cri plus poignant n'a retenti.

* * *

Ce sont donc ces documents que nous avions, à l'appui de notre requête de janvier 1920, transmis au Garde des Sceaux.

Examinons-les en faisant abstraction de tout sentimentalisme.

Justifiaient-ils notre demande? Étaient-ils, juridiquement, de nature à donner ouverture à une révision criminelle?

Au préalable, notons que la communication du dossier de la procédure ne nous a pas été accordée. Pourquoi?

Que les explications du Ministre de la Guerre (voir la première lettre du Garde des Sceaux) ne nous ont pas été transmises.

Qu'aucune enquête ne paraît avoir été faite. Nous entendons l'enquête préliminaire à une révision criminelle.

Notons encore que nous avons appris que Mme Maupas et l'une au moins des autres veuves que le drame a laissées, ont été admises à toucher la pension que la loi du 11 mars 1920 n'accorde qu'aux veuves des militaires morts pour la France.

Ainsi, d'une part, on retient par devers soi tout ce qui est de nature à faire éclater la vérité; et, d'autre part, on opère *en catimini* une révision occulte. Car, en fin, accorder la pension à Mme Maupas, c'est proclamer que son mari est mort librement, courageusement et non en condamné.

Ainsi, tandis qu'au ministère de la Guerre et au ministère de la Justice, on refuse de nous édifier et qu'on réhabilite les condamnés « implicitement », on néglige les documents que nous produisons.

Ces documents établissent pourtant plusieurs faits nouveaux, au sens légal de ces mots:

1° Aucun de ceux qui, spontanément, ont écrit à

Mme Maupas pour affirmer l'innocence de son mari n'a été entendu au cours de l'information (s'il y en a eu une) et des débats devant le conseil de guerre;

2° De l'ensemble de leurs témoignages, il résulte ou que l'ordre de sortir des tranchées n'est pas parvenu à l'unité ou que les officiers, tenus de sortir les premiers, n'ont pas donné l'exemple;

3° Que, si l'ordre a été donné de sortir, cet ordre était inéxecutable, criminel, transmis par quelque état-major mal informé et coupable;

4° Que, si cet ordre a été donné et n'a pas été exécuté, le refus d'obéissance a été consommé par tous les officiers, sous-officiers et soldats des unités qui auraient reçu cet ordre;

5° Que s'il en est ainsi, l'ordre d'informer devait atteindre tous les militaires quelconques de ces unités et qu'il a été *choisi*, dans ces unités, un certain nombre de soldats et caporaux, la *décimation n'étant pas allée au-delà de ce grade*.

6° Qu'au cours des débats, une nouvelle sélection arbitraire a été superposée par le Conseil de Guerre à la première opérée par le chef de corps qui leur avait déféré Maupas et ses camarades, puisque la pierre de touche (si l'on peut dire) de ce choix au deuxième degré, a été le fait que les inculpés ont été ou non condamnés, selon que leur chef de section a pu ou non être entendu (certains chefs de section étaient absents, — malades ou blessés — le jour de l'audience).

L'un quelconque de ces moyens est suffisant, tout au moins, pour justifier l'initiative d'une enquête judiciaire préalable à la révision.

Ne nous arrêtons provisoirement qu'à un seul de ces moyens: l'ordre n'est pas parvenu ou n'a pas été donné régulièrement.

Le Conseil de guerre a certainement estimé qu'il avait été donné et n'avait pas été obéi. Comment la conviction des juges a-t-elle pu se faire?

Par témoignages. Par quels témoignages? Ceux des officiers, *puisque aucun de nos témoins n'a été interrogé*. Il n'est même pas besoin de supposer que ces officiers (aujourd'hui accusés par tous les témoins que nous invoquons) ont affirmé une contre-vérité, il suffit d'imaginer qu'une confrontation avec leurs hommes eût amené une simple contradiction sur le mode de transmission de l'ordre pour qu'un doute ou une certitude en sens contraire eût pu naître dans leur conviction de juge et entraînaient l'acquiescement.

* * *

La révision s'imposait donc au vu des documents que nous avons transmis dès janvier 1920 à la Chancellerie.

Aujourd'hui, elle s'impose plus encore.

Voici pourquoi.

Nous avons poursuivi notre enquête, nous avons recueilli une quantité de nouveaux témoignages.

Tous confirment ceux écrits déjà en 1915 au moment même des faits.

L'aumônier Lemazurier qui assista « deux des victimes » a écrit à son collègue, M. Couasnon (qui emploie ces expressions « victimes »):

Je ne saurais trop encourager l'espoir que vous avez de faire un jour réhabiliter la mémoire de M. Maupas. Question de pure forme, car, pour nous tous, qui étions alors au front, cette mémoire n'a pas été un instant ternie: tous nous sentions qu'il y avait quelque chose d'arbitraire dans le choix fait par l'instruction qui précède le conseil de guerre.

Comment la chose fut conduite? Je l'ignore totalement, n'ayant pu assister à aucune des délibérations et mon opinion ne fut établie que sur les dires des camarades qui, tous, s'accordaient pour reconnaître que

le dernier homme de la Compagnie n'était pas plus coupable que le premier, à supposer qu'il y eût un coupable.

A mon sens, il faudrait établir comment fut donné et transmis l'ordre d'attaquer. Où s'arrêta-t-il ? Ceci est évidemment l'affaire des autorités militaires.

Cette lettre est capitale. Elle place l'affaire sur le véritable terrain du droit et du bon sens. L'honnêteté la plus élémentaire eût imposé au ministre de la Guerre d'éclaircir ce point si, un seul instant, il avait daigné jeter les yeux sur le dossier qu'il ne nous a pas autorisés à examiner.

Oui, il faudrait établir comment fut donné et transmis l'ordre d'attaque, où il s'arrêta et ceci est, évidemment, l'affaire des autorités militaires.

Si l'autorité militaire répond : « Il n'y a pas d'affaire Maupas », elle ne résout pas la question. Elle ne nous empêche pas de la poser et ne peut empêcher que 50 témoins l'aient posée et, en partie, résolue.

M. Cyprien S., ouvrier à Belval (Manche), nous écrit :

Je me trouvais à la même attaque de Souain, le 7 mars 1915, Maupas à la 2^e et moi à la 18^e, et, sur mon honneur, j'atteste que nul d'entre nous, soldats, caporaux et sous-officiers n'a refusé de marcher. Bien au contraire ! Mais, ce qui nous faisait défaut, c'était que nos chefs n'étaient pas à la tête de leurs hommes et aucune préparation d'artillerie.

M. Eugène G., cultivateur à Sainte-Suzanne, canton de Périers (Manche) témoigne ainsi :

C'était le 9 mars 1915. Nous étions à Souain, à la droite de la Ferme des Vaches (Wacques).

Nous avions comme Commandant de Compagnie, le lieutenant M..., et j'avais comme caporal d'escouade le caporal Maupas.

Entre 4 heures et 4 heures 1/2 du soir, nous avons quitté la tranchée de réserve où nous nous trouvions pour gagner la tranchée de départ où nous avons été conduits par nos sous-officiers et nos caporaux.

Nous savions que nous devions attaquer, et malgré la gravité du moment, nous étions calmes, attendant l'instinct de l'attaque.

Le temps passe ; nous ne recevons pas l'ordre d'attaque attendu. Nos officiers ne sont pas là ; aucun d'entre eux ne se trouve dans la tranchée de départ. Nous pensons qu'un contre-ordre est arrivé et que pour des raisons que nous ignorons, l'attaque est remise. Par suite, aucune attaque n'est tentée et nous restons dans notre tranchée. Tel est le sentiment qui règne dans mon escouade et dans les escouades avoisinantes.

Nous sommes restés la nuit dans cette tranchée, puis nous avons été relevé dans l'après-midi du 10 mars, et nous avons été dirigé sur un petit bois avoisinant.

Dans la soirée, nous sommes rentrés à Suippes.

A l'arrivée, quelle ne fut pas notre surprise de voir rassembler les hommes, en choisir une vingtaine, parmi eux les 4 caporaux, les emmener sous escorte, enfermer sous garde, et d'apprendre qu'ils étaient inculpés de « refus d'obéissance devant l'ennemi ».

Je venais alors d'être blessé légèrement au genou par éclat d'obus, et je suis entré à l'infirmerie, où j'ai été soigné.

Les caporaux et les hommes sont passés devant la cour martiale ou le conseil de guerre. Par suite de ma blessure, je n'ai pas été appelé à témoigner dans l'affaire et j'ignore ce qui s'est passé. En tous cas, cela n'a pas traîné, et quelques jours après les quatre caporaux ont été passés par les armes.

Devant le poteau d'exécution, le caporal Maupas a pris la parole pour protester contre la mesure qui le frappait, et demander, à ses camarades, pour l'honneur de sa famille, de ne pas l'oublier et de faire le nécessaire pour réhabiliter sa mémoire.

On a essayé de le faire taire. Il n'a cessé de protes-

ter. Il est mort bravement, ainsi que ses trois camarades.

Si l'ordre d'attaque a été donné, il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Je pense que cet ordre n'a pas été donné, car, dans le cas contraire je ne doute pas que nos officiers se seraient mis immédiatement à notre tête pour commander et diriger l'attaque.

En tous cas, si quelque coupable existe, je suis certain que Maupas ne l'était pas. Je ne parle que de lui, car il était mon caporal d'escouade, et je ne sais ce qui a pu se passer ailleurs.

Mon opinion sur ces gradés :

Je connaissais parfaitement les caporaux Lefoulon et Girard ; c'étaient d'excellents gradés. Je connaissais beaucoup moins le caporal Lechat, et je ne puis rien en dire.

En ce qui concerne le caporal Maupas, c'était mon caporal d'escouade, et par suite, je le connaissais.

Maupas était le garçon sérieux et consciencieux entre tous. Calme, tranquille, résolu, gardant son sang-froid dans toutes les occasions, très sobre. La caractéristique de son caractère, c'était le sentiment du devoir, sentiment qui se retrouvait même dans les petites choses. C'est ainsi qu'alors que beaucoup de caporaux ne le faisaient pas, il conduisait personnellement jusqu'à leur place les hommes qui prenaient les petits postes et les y installait ; il s'y rendait également pour la relève. Jamais il n'a manqué son service, si pénible soit-il.

Si, parfois, dans les sombres moments, le courage des hommes était quelque peu défaillant, il relevait leur moral paternellement par de bonnes paroles, et surtout par son exemple. Il était digne d'être un chef.

M. M., facteur des postes à Saint-Lô (Manche), répond ainsi :

Il n'y a eu aucune défaillance d'eux. Ils sont cause, les officiers qui commandaient l'attaque : à eux de monter les premiers, comme ça s'est produit dans la fin de la campagne, sous les ordres du maréchal Foch, mais non dans les débuts. Ils étaient encavés dans Souain et rejettent la responsabilité sur les petits.

M. Emile L., plâtrier au Moulin-Foulier à Mortain (Manche) s'exprime ainsi :

L'attaque devait avoir lieu dans l'ordre suivant par section : première section, la première ; troisième section, la deuxième ; quatrième section, la troisième et la deuxième section, la quatrième.

Nous avons été toute la journée dans la tranchée d'attaque, et nous n'avons pu, par le bombardement intense de l'artillerie et des mitrailleuses ennemies, nous n'avons pu franchir le parapet de la tranchée ; quelques camarades y ont monté et ont été bien obligés de redescendre.

Le chef de la quatrième section a été blessé ainsi que quelques hommes dont quatre mortellement, dont le caporal de la 16^e escouade.

Et la vérité est que le commandant de la Compagnie n'a pas prononcé le mot de « En avant ! ». A la quatrième section, il a pris le nom des hommes le lendemain matin et, le soir, la compagnie était relevée des tranchées pour rentrer à Suippes où ces malheureux ont passé le conseil de guerre qui a condamné ces quatre victimes à la peine de mort.

M. A. L., 20, rue d'Alleray, Paris, 15^e, nous écrit :

Les responsabilités de l'échec de cette affaire ne sont nullement incombables à ces quatre malheureux ; la responsabilité en revient plutôt au mauvais commandement et aux officiers de ne pas monter les premiers pour entraîner leurs hommes, comme le prescrit le règlement militaire, et en plus, à la mauvaise préparation de l'artillerie qui n'avait fait qu'une malheureuse petite brèche dans les fils de fer barbelés.

La décapitation, l'exécution hâtive (tellement qu'il semble établi qu'un contre-ordre soit arrivé après qu'elle était consommée), la profonde stupeur, l'indignation même qu'elle déterminait chez les hommes et les officiers

sont, à nouveau, et plus que jamais, affirmées par cette deuxième série de témoignages.

Toutes ces nouvelles lettres viennent apporter à chacun des 4 caporaux les témoignages de haute estime. Mais qui songe même à soupçonner leur honorabilité et leur admirable conduite de soldats ?

Qu'il s'agisse de Maupas, ou de Girard, ou de Lefouton, ou de Lechat, l'éloge est dans toutes les bouches, sous toutes les plumes. Singuliers coupables, ces quatre caporaux qui dorment leur dernier sommeil sur le champ de bataille, tombés sous les balles françaises, offerts en holocauste à l'échec fatal d'un ordre inexécutable et inexécuté par ceux-là mêmes qui devaient en assumer la responsabilité !



Il nous reste, dans ce premier mémoire, à relever certains contrastes heureux qui jettent une clarté d'espoir — et de fierté — sur tant de tristesses !

Qu'ils sont admirables, émouvants, tous ceux qui, au lendemain de l'exécution, et depuis, humbles ouvriers des champs ou de l'usine, petits et hauts fonctionnaires, laïques et prêtres, soldats et officiers, ont, avec une persévérance qui ne se dément pas, apporté leur contribution à la manifestation de la vérité !

L'ensemble de leurs témoignages spontanés constitue le plus bel éloge qui se puisse faire du caractère français : Tandis que ceux qui doivent assurer la régularité des procédures, la stricte obéissance aux lois de la conscience et du droit, s'éloignent de la justice, eux — et ils sont dans ce pays plus nombreux qu'on ne le pense — ils l'ont élevée aux plus hauts sommets.

Nous avons dit que les petites élèves de Mme Maupas avaient eu une attitude pleine de délicatesse. D'une lettre écrite par un de nos collègues qui a approché Mme Maupas, nous détachons ces quelques lignes.

Mon Commandement en Orient

Nous avons déjà signalé le livre de notre collègue, le GÉNÉRAL SARRAIL : *Mon Commandement en Orient* (Flammation, 5 fr. 75). Voici ce qu'en écrit notre collègue, M. AULARD :

Ce ne sont point de ces récits qu'on peut résumer. Je ne puis vous dire que ceci : lisez ce livre ; ce n'est pas seulement un devoir de curiosité, c'est un devoir civique.

Vous y verrez les preuves — oui, les preuves, et étincelantes ! — que la guerre aurait pu être terminée deux ans plus tôt, si le général avait reçu les moyens de percer le front bulgare et la permission de mater Constantin, le roi grec pro-allemand....

Le G. Q. G. « ne voulait pas de succès hors du front français ». J'ai, moi, entendu cette phrase, quand, en des conversations privées avec des hauts personnages où je m'acharnais à démontrer avec des arguments d'historien, que la fin de la guerre ne pourrait être obtenue qu'en Orient ; oui, j'ai entendu cette phrase, prononcée à Chantilly et qu'on me rapportait : « Mais alors, c'est Sarrail qui cueillera le laurier ! » Cette phrase, légendaire ou non, c'est bien la formule qui explique toutes les entraves apportées par le G. Q. G. à l'expédition d'Orient et surtout tous les pièges savamment ourdis contre le général Sarrail. Quand il n'avait pas ce qu'il fallait, on le poussait en avant, afin de le discréditer par un échec. Quand il avait, ou à peu près, ce qu'il lui fallait, on lui ordonnait de ne pas bouger, et une perfide campagne de presse, en ce temps de censure, dénonçait l'inaction criminelle de l'armée d'Orient. L'inertie voulue des Anglais, à Salonique, paralysait les offensives, ou plutôt amoindrissait les victoires (car, en

Elle m'a dit encore la surprise qu'elle éprouva, retour de B..., où elle était allée voir le docteur X..., lorsqu'en faisant à ses élèves son cours prescrit sur la Serbie, elle remarqua l'expression si grave et si triste de tous leurs visages. Elle se demandait (elle ignorait encore son malheur) ce qui pouvait impressionner à ce point ces jeunes cerveaux de ce que l'on racontait. Elle ne comprenait pas, la pauvre femme, car elle ne savait toujours rien, pourquoi certaines de ses petites élèves, plus sensibles que les autres, pleuraient à chaudes larmes en écoutant sa conférence.

Pour moi, je n'ai jamais mieux saisi, que devant ces lettres et ces faits, le sens profond du mot de Michelet « la richesse du cœur ».

Au moment même de l'exécution, un témoin écrivait que le lieutenant D... avait déclaré : « Je viens d'assister à un assassinat. »

Nous ne savons encore si ce propos sera reconnu exact, mais cet officier, questionné par la Ligue, lui a répondu :

Les faits sont trop gravés dans ma mémoire pour que j'aie pu oublier cette lamentable histoire et j'approuve votre initiative.

Toutefois, je n'en puis adresser de témoignage à une Société quelque honorable qu'elle puisse être. C'est à la Justice seule et à ses magistrats autorisés que peut s'adresser mon témoignage : il ne perdra rien en énergie.

Voilà encore une page de bon sens et un fait nouveau en germe, car cet officier n'a pas été entendu au cours des débats ou de ce qui en a tenu lieu.

Oui, la parole doit être donnée à la Cour Suprême. Nous n'en avons jamais disconvencu, mais lorsque la Justice est lente à venir, il faut aller vers elle.

C'est ce que la Ligue a fait.

C'est ce qu'elle fera encore... sans se lasser.

Les Conseils Juridiques de la Ligue

somme, Sarrail n'a eu que des victoires et n'a pas connu une seule défaite). Mais qui encourageait les Anglais à cette inertie, si contraire à leurs intérêts et qui aurait pu leur faire perdre l'Egypte ? Le général Sarrail ne nous l'apprend pas, parce qu'il ne veut nous dire que ce qu'il sait d'original et sur textes. Mais nous savons qu'il y a des Français qui ont pris à tâche de dégoûter les Anglais de l'expédition de Salonique.

Ce qu'il y a eu d'admirable dans la conduite du général Sarrail, le grand service qu'il a rendu à la défense nationale, ça a été de s'obstiner quand même, malgré tant d'obstacles et d'embûches. Après avoir fait cette admirable retraite de Serbie, digne de Moreau, réduit à la possession de Salonique, quant tout l'invitait à lâcher pied au moral comme au physique, à combler les vœux du G. Q. G. en reconnaissant enfin qu'il fallait renoncer à l'expédition, le général Sarrail trouva moyen, avec ses faibles ressources, de prendre Monastir, de battre sévèrement les Bulgares, d'étendre sa position, de peser fortement sur la destinée de la guerre. Cette guerre, nous n'aurions pas pu la gagner, si le général Sarrail, en dépit du G. Q. G., n'avait pas montré l'obstination qui a empêché l'Allemagne d'occuper la Grèce et de devenir ainsi maîtresse de toute la Méditerranée orientale, ce qui l'eût rendue finalement invincible.

Au moment où le général Sarrail allait pouvoir enfin, malgré tout, cueillir ce laurier dont le G. Q. G. était jaloux, M. Clemenceau le rappela, sans motif, et le second de ses successeurs remporta la victoire qu'il avait préparée avec tant de clairvoyance et tant de talent.

De ce rappel, qui a été une des grandes injustices de la guerre, le général Sarrail ne dit rien. C'est la fierté d'un héros (1).

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

SITUATION DE LA LIGUE AU 30 SEPTEMBRE 1920

Situation générale

Le nombre des membres de la Ligue au 30 septembre 1920 est de 94.210. Il était, au 31 juin, de 92.816, soit une augmentation de 1.394.

Le nombre des sections est, au 30 septembre 1920, de 821.

Sections installées.

- 4 juillet. — Monfort-le-Roi (Sarthe), Président : M. CHAPRON.
4 juillet. — Gammat (Allier), Président : M. THOMAS.
20 juillet. — Vermelles (P.-de-Calais), Président : M. VERMILLES.
30 juillet. — Serquigny (Eure), Président : M. BRUBER.
30 juillet. — Gharcaï (Alger), Président : M. BOUGENAH.
30 juillet. — Pons (Charente-Inf.), Président : M. LAZARIE.
3 août. — St-Germain-du-Puy (Cher), Président : M. PARCHAUX.
3 sept. — Château-du-Loir (Sarthe), Président : M. REILLES.
3 sept. — Chavigny (M.-et-M.), Président : M. BARBAT.
3 sept. — La-Cadière-d'Azur (Var), Président : M. JANSONHU.
6 sept. — St-Junien (Hte-Vienne), Président : M. AUBRIAT.
6 sept. — Clermont (Oise), Président : M. PAILLARD.
6 sept. — Chateaufort (Charente), Président : M. DESCOFFRES.
6 sept. — St-Savinien (Sarthe), Président : M. FORT.
23 sept. — Chelles (Seine-et-Marne), Président : M. BELLENOT.
28 sept. — La Fère (Aisne), Président : M. DELVALLÉE.

Sections dissoutes.

- 2 juillet. — Vals-Labègue (Ardèche).
4 juillet. — Souillac-sur-Mer (Gironde).
23 juillet. — Beaurevoir (Aisne).
23 juillet. — Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).
17 sept. — Dijon Côte-d'Or.
17 sept. — Blois (Loir-et-Cher).

Délégations remplies.

- 3 juillet. — Paris (XIX^e) : Amérique, Pont de Flandre, Combat, Villelet) : MM. Fernand CORCOS, Emile KAHN.
6 juillet. — Paris, Congrès international des amis des Arméniens : M. Henri GUERNUT.
9 juillet. — Paris (salle Wagram) : Meeting pour les marins de la Mer Noire : MM. AULARO, Ferdinand BUSSON.
14 juillet. — Le Mans (Sarthe) : M. d'ESTOURNELLES DE CONSTANT.
23 juillet. — Alençon (Orne) : M. Victor BASCH.
24 juillet. — Le Mans (Sarthe) : M. Victor BASCH.
20 juillet. — Mamers (Sarthe) : M. Victor BASCH.
5 août. — La Rochelle (Charente-Infér.) : M. Emile KAHN.
6 août. — Murelles (Charente-Infér.) : M. Emile KAHN.
8 août. — Chateau-d'Oléron (Charente-Infér.) : M. Emile KAHN.
8 août. — St-Pierre-d'Oléron (Charente-Infér.) : M. Emile KAHN.
10 août. — Saintes (Charente) : M. Emile KAHN.
11 août. — Blaye (Gironde) : M. Emile KAHN.
12 août. — Libourne (Gironde) : M. Emile KAHN.
13 août. — Clairac (Lot-et-Garonne) : M. Emile KAHN.
14 août. — Marmande (Lot-et-Garonne) : M. Emile KAHN.
14 août. — Le Grand-Serre (Drôme) : M. Ferdinand HÉROLD.
15 août. — Moissac (Tarn-et-Garonne) : M. Emile KAHN.
15 août. — Montauban (Tarn-et-Garonne) : M. Emile KAHN.
16 août. — Castres (Tarn) : M. Emile KAHN.
17 août. — Albi (Tarn) : M. Emile KAHN.
18 août. — Pamiers (Ariège) : M. Emile KAHN.
19 août. — Saverdun (Ariège) : M. Emile KAHN.
20 août. — Quillan (Aude) : M. Emile KAHN.
21 août. — Prades (Pyrénées-Orient.) : M. Emile KAHN.
22 août. — Perpignan (Pyrénées-Orient.) : M. Emile KAHN.
23 août. — Saint-Latvent-de-Cerdans (Pyrénées-Orient.) : M. Emile KAHN.
25 août. — Narbonne (Aude) : M. Emile KAHN.
26 août. — Toulouse (Haute-Garonne) : M. Emile KAHN.

- 28 août. — Capdenac (Aveyron) : M. Emile KAHN.
29 août. — Figeac (Lot) : M. Emile KAHN.
29 août. — Lamastre (Ardèche) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
4 septembre. — Romans (Drôme) (Cinquantième de la République) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
4 septembre. — Paris (Banquet de l'Union des Jeunes Républicains) : MM. FERDINAND BUSSON, Henri GUERNUT.
4 septembre. — Bordeaux (Gironde) : (Cinquantième de la République) : MM. Lucien-Victor MEBNER, Emile KAHN.
4 septembre. — Le Mans (Sarthe) : (Cinquantième de la République) : MM. d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Ferdinand BUSSON.
4 septembre. — Contres (Fédération des Associations laïques de Loir-et-Cher) : M. Victor BASCH.
11 septembre. — Ammonay (Ardèche) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
13 septembre. — Guise (Aisne) : M. Henri GUERNUT.
15 septembre. — Sotteville-les-Rouen (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
16 septembre. — Serqueux (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
17 septembre. — Montvilliers (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
18 septembre. — Fécamp (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
18 septembre. — Aubenas (Ardèche) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
19 septembre. — Dieppe (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
19 septembre. — Largentière (Ardèche) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
19 septembre. — Joyeuse (Ardèche) : M. A. Ferdinand HÉROLD.
20 septembre. — Mers-les-Bains (Seine-Infér.) : M. Henri GUERNUT.
21 septembre. — Abbeville (Somme) : M. Henri GUERNUT.
22 septembre. — Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) : M. Henri GUERNUT.
23 septembre. — Calais (Pas-de-Calais) : M. Henri GUERNUT.
24 septembre. — Dunkerque (Nord) : M. Henri GUERNUT.
25 septembre. — Roubaix (Nord) : M. Henri GUERNUT.
26 septembre. — Lille (Nord) : M. Henri GUERNUT.
26 septembre. — Paris (Palais du Trocadéro) : Cinquantième de la République : M. Ferdinand BUSSON.
28 septembre. — Limoges (Haute-Vienne) : M. Emile KAHN.

A NOS SECTIONS

Facilitez notre tâche !

Nous serions reconnaissants à nos collègues de bien vouloir désormais consacrer une note séparée à chacune des questions dont ils nous entretiennent.

La nécessité de faire passer la même lettre dans chacun de nos services entraîne inévitablement des retards, parfois même des omissions que nous serions heureux d'éviter à nos collègues.

Nous rappelons que l'administration de la Ligue, au siège social, comprend trois services : Secrétariat, Trésorerie, Contentieux. Les attributions de chacun d'eux sont précises : au service du Contentieux sont transmises toutes les lettres nous soumettant une affaire (il est important de se servir de feuilles distinctes pour l'exposé de chaque affaire, si l'on en soumet plusieurs) ; — au service de Trésorerie toutes les lettres se rapportant à des opérations de caisse (versement des cotisations et des souscriptions diverses, demandes de cartes, abonnements aux Cahiers, changements d'adresses, etc.) ; — au Secrétariat, tout ce qui concerne la vie des sections et la propagande (notes pour les Cahiers, demandes d'adhésion ou de formation de section, d'imprimés pour la propagande, de conférenciers, communications au sujet des Cahiers, de l'Annuaire Officiel, des Congrès, etc.).

NOS INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Russie

Prisonniers Russes du Camp d'Allibaudières. — Le 25 mars 1920, nous avons signalé au Ministre la situation lamentable des soldats russes internés en France :

La Ligue des Droits de l'Homme tient à honneur, une fois encore, de protester auprès du Gouvernement contre l'internement d'un grand nombre d'étrangers qui apparaissent comme de véritables prisonniers d'Etat. Si, pendant les hostilités, on a pu justifier l'institution des camps de concentration par suite des difficultés de communication et même invoquer l'autorité d'un arrêt du Conseil d'Etat qui restera à jamais regrettable dans l'histoire du droit, aujourd'hui les services de police ne peuvent plus justifier leur violation du droit par le cas de force majeure.

Nous demandons la libération de tous ces prisonniers, en particulier des prisonniers russes d'Allibaudières, non seulement parce que le droit exige cette libération mais aussi parce que ces prisonniers sont traités sans humanité, en violation de toutes les règles de l'hygiène et de la morale, ainsi que cela résulte des constatations d'un homme peu suspect, narrateur ému du scandale du camp d'Allibaudières.

Le 31 mai 1920, le Ministre nous a informé qu'il avait donné des instructions au ministre de la Guerre « en vue de la suppression du régime alimentaire B., auquel étaient soumis les soldats russes qui refusaient de travailler ou contre lesquels des mesures de précaution étaient jugées indispensables ».

Tous les soldats russes détenus en France sont désormais traités au point de vue alimentaire comme nos propres soldats.

D'autre part, en vue de hâter le rapatriement des Français prisonniers en Russie, j'ai fait engager à Copenhague des négociations avec M. Litvinov ; ces négociations viennent d'aboutir à un accord, en vertu duquel tous les Russes maintenus en France seront rapatriés en Russie dans un délai maximum de trois mois, en échange des prisonniers français de Russie. (Voir *Les Cahiers* No 15, p. 18).

En ce qui concerne le camp d'Allibaudières, l'enquête faite à ce sujet par M. le Ministre de la Guerre n'a rien révélé de contraire aux ordres donnés. Dans ces conditions, si des infractions à mes instructions vous étaient signalées, je vous prie de les faire connaître directement à M. le Ministre de la Guerre, qui donnera des ordres immédiats pour faire cesser les abus que vous aurez signalés.

Nous avons été informés que tous les prisonniers russes détenus en France ont été rapatriés dans leur pays d'origine.

Sibérie

Guélin (Mme). — Le 15 mai 1919, nous avons saisi le ministre des Affaires Etrangères d'une requête datée de la prison d'Irkoutsk (Sibérie), adressée le 4 mars précédent au Consul de France de cette ville et restée, depuis lors, sans réponse.

Cette requête était signée par une Française, Mme Guélin, docteur en médecine, incarcérée à la prison d'Irkoutsk depuis un mois, avec son mari, sous l'inculpation d'espionnage en faveur des Bolcheviks. En réalité, Mme Guélin, munie de passeports français en règle et de certificats émanés du service de contre-espionnage russe, n'avait commis d'autre crime que de soigner les Bolcheviks atteints du typhus-exanthématique.

Pendant l'épidémie qui sévit en Sibérie du mois de février au mois d'avril 1918, les médecins de la ville de Svobodny, réunis pour combattre le fléau, avaient nommé Mme Guélin présidente de la Section médicale auprès du Conseil bolchevik. Mme Guélin avait eu à organiser, en cette qualité, la construction des baraques d'isolement et la désinfection des locaux contaminés.

Lors de l'arrivée de l'amiral Koltchak à Svobodny, l'ordre fut donné d'arrêter toutes les personnes ayant été, à quelque titre que ce fût, en rapport avec le Conseil bolchevik. On n'excepta même

pas de cette mesure draconienne les médecins qui, à l'exemple de leur présidente, n'avaient fait que remplir un élémentaire devoir d'humanité. Sur une vague dénonciation, Mme Guélin fut inculpée d'espionnage et incarcérée avec son mari. Les relations officielles qu'elles avaient eues avec les Bolcheviks auraient dû suffire à prouver l'innocence de cette accusation.

Nous avons cité intégralement, dans notre lettre au ministre, l'émuante protestation que Mme Guélin avait adressée en vain au Consul de France :

Comment pouvez-vous permettre que des citoyens français soient aussi injustement éprouvés parce qu'ils ont rempli leur devoir ? Lorsque j'ai reçu mon diplôme de la Faculté de Médecine de Moscou, on m'a fait signer un papier m'engageant, comme médecin, à soigner tous ceux qui souffrent, sans aucune distinction, riches, pauvres, honnêtes ou criminels. Avais-je le droit de me sauver à l'étranger, de ne pas lutter contre l'épidémie pour saboter le Gouvernement Bolchevik ? Ma conscience ne me l'aurait jamais permis. Et maintenant que j'ai rempli mon devoir, on m'enferme avec mon mari, me séparant de mon bébé et de ma vieille mère, très gravement malade, dans l'effreuse nécessité où elle se trouve. Mon pauvre bébé de quoi est-il coupable ? Vous est-il égal d'apprendre l'horrible mortalité de la prison, par le typhus exanthématique ?..

Le 6 décembre 1918, M. Guélin donnait les détails suivants sur le régime qui lui fut infligé au cours d'une précédente incarcération, due aux réactions russes, et dont il avait été délivré, deux mois auparavant, par l'Etat-Major allié :

« Nous avons été internés un mois dans les conditions les plus affreuses... Dans ma cellule, plusieurs sont morts de maladie.

Je me souviens comme d'un cauchemar de ces jours passés dans la vermine, mêlés aux chinois, aux assassins, entassés comme des sardines.

Pas une seule fois, je n'ai été questionné. Seulement le jour de ma délivrance, le procureur a trouvé qu'il n'y avait aucune preuve contre moi et que j'avais été arrêté par erreur.

Pas de lit, pas de couverture, rien pour s'asseoir ; les pardessus confisqués et les chaussures volées par les Cosaques pour eux-mêmes. Nous devions coucher sur le sol froid de bitume... »

Le 24 avril et le 19 août 1919, nous avons rappelé notre intervention à l'attention du ministre. Mais en vain.

Le 10 septembre, nous avons protesté dans la presse contre le silence obstiné des sphères officielles.

Le 20, le ministre nous informait que « dès le mois d'avril, des démarches ont été faites par le Haut Commandement de France en Sibérie et notre Consul à Irkoutsk, pour que l'appui des autorités françaises leur soit assuré auprès des autorités russes. »

Le Consul de France à Irkoutsk, qui les avait alors visités, estimait à cette époque que l'accusation portée contre eux n'avait pas de raison d'être, puisque l'Etat-Major allié de Khabarovsk avait reconnu leur non-culpabilité.

N'ayant plus eu de nouvelles, depuis cette époque, de M. et de Mme Guélin, j'ai tout lieu de croire que l'inculpation portée contre eux par les autorités russes n'a eu aucune suite.

Afin d'être en mesure de vous renseigner plus exactement, je demande des renseignements complémentaires au Haut Commissaire de France en Sibérie.

Le 3 février 1920, nous avons demandé au ministre de nous communiquer les nouveaux renseignements qu'il avait pu obtenir sur la situation de la famille Guélin.

Nous avons reçu, le 20 février, la réponse suivante :

Le 20 octobre 1919, M. André, consul à Irkoutsk, nous apprenait que Mme Guélin devait être mise en liberté, à la condition qu'elle soit expulsée par les soins du Consul de France à Pétranger ; mais affirmant toujours être non coupable et n'avoir rien à redouter d'une lumière complète, Mme Guélin a refusé, d'accord avec son avocat, d'accepter cette décision qui a été prise avant la clôture de l'instruction et seulement en désespoir d'obtenir de la région de l'Amour les renseignements nécessaires, et consti-

tuait une atteinte à son droit d'être régulièrement jugée après avoir déjà fait près de 9 mois de prison préventive.

En même temps, M. André adressait à M. Maugras Haut-Commissaire de France en Sibérie, un rapport pour obtenir du Gouvernement Russe les instructions nécessaires pour sa mise en liberté provisoire jusqu'à conclusion régulière de l'affaire.

Le 28 octobre, je priais par télégramme M. Maugras d'insister auprès du Gouvernement Russe dans le sens des propositions de M. André et en même temps, je prévenais M. Guélin, 29, rue Guyot, à Paris, des démarches entreprises au sujet de Mme Guélin.

Depuis, les événements qui se sont déroulés en Sibérie n'ont probablement pas permis à M. André, ni à M. Maugras, de suivre l'affaire, car je suis sans nouvelles de Mme Guélin depuis le début de novembre.

Prisonniers autrichiens en Sibérie. — Le 13 avril 1920 (voir *Les Cahiers*, n° 16, p. 18), nous avons attiré l'attention du ministre sur la situation des prisonniers autrichiens, hongrois et tchéco-slovaques internés en Sibérie.

De concert, avec la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté et le Comité international de la Croix-Rouge, nous avons fait appel aux principes de la fraternité internationale, au respect desquels est attaché le prestige de la France, pour demander d'urgence la libération de ces malheureux prisonniers, dont le nombre, d'après les statistiques de la Croix-Rouge, s'élevait à environ 240.000 hommes.

Le 28 avril 1920, le ministre nous a informé que le Conseil de la Société des Nations, réuni à Paris, venait de prendre « la résolution d'étudier la situation et les mesures qui pourraient être prises, afin de soulager les souffrances des prisonniers de guerre et hâter leur rapatriement et de soumettre au Conseil des Ambassadeurs des propositions touchant les crédits qu'il serait nécessaire de prévoir. »

D'autre part, le Conseil des Ambassadeurs a décidé pour le rapatriement de ces prisonniers de guerre que toutes les réserves étaient levées, sauf le maintien de la priorité accordée aux Allemands (Tchéco-Slovaques, Yougo-Slaves, Polonais et Roumains), pour les transports par voie ferrée.

Le transport des allogènes sur les voies ferrées de Sibérie sera vraisemblablement terminé au début du mois de juillet prochain et, à partir de cette date, le rapatriement des prisonniers ex-ennemis pourra être entrepris sans aucune réserve.

COLONIES

Gabon

Insuffisance de secours médicaux. — Nous avons attiré, le 1^{er} avril 1920, l'attention du ministre des Colonies sur l'insuffisance de l'assistance médicale au Gabon.

Cette insuffisance résulte d'une énorme disproportion entre le grand nombre de personnes qui ont à y recourir et le petit nombre de ceux qui ont à l'assurer. Libreville ne possède que deux médecins et un pharmacien militaires pour donner des soins aux troupes coloniales, à la milice, aux agents des services publics, à la population européenne et indigène.

Nous avons prié le ministre d'examiner s'il ne serait pas possible de charger un médecin-pharmacien civil de l'assistance due à la population civile : colons et indigènes. Les médecins et le pharmacien, appartenant au Service de Santé des Troupes coloniales, qui assurent actuellement ce service, seraient alors spécialisés dans les soins à donner aux troupes et aux fonctionnaires.

Le 8 juillet 1920, le ministre des Colonies nous informe que son département se préoccupe de cette situation :

Les avantages consentis aux médecins civils de l'Assistance médicale de la Colonie viennent d'être considérablement relevés et j'espère que le recrutement, suspendu depuis le début des hostilités, permettra de donner prochainement satisfaction aux besoins des colons de Libreville.

Madagascar

Libération des soldats malgaches. — Le 15 avril 1920, nous avons signalé au ministre la situation de

18 soldats malgaches appartenant à la 2^e section d'infirmiers militaires.

Appelés sous les drapeaux au début des hostilités, ces soldats indigènes étaient maintenus indûment à leur corps, sans qu'on leur fit même prévoir une libération prochaine.

Tous avaient accompli trois années de service actif. Certains étaient âgés de plus de 35 ans. L'un d'eux appartenait à la classe 1898. Plusieurs étaient mariés. La couleur de leur épiderme semblait être, nous écrivait-on, l'unique raison de la désinvolture avec laquelle leurs droits étaient méconnus.

Le 6 mai 1920, le ministre des Colonies nous a informé que le ministre de la Guerre venait de prescrire « toutes les mesures utiles » en vue de rapatrier les soldats malgaches restés en France.

À la suite d'une nouvelle intervention de la Ligue, en date du 25 mai, le ministre des Colonies nous a informés, le 12 juin, que « le ministre de la Guerre avait pris toutes les mesures pour rapatrier en temps utile les soldats malgaches appelés pour la durée de la guerre. »

Le ministre de la Guerre avait, cependant, qu'on avait négligé la plus importante de ces mesures, car tout avait été prévu par les services compétents, sauf les bateaux pour la traversée...

Seul le manque de navires a empêché le Ministre de la guerre de réaliser, dans les six mois suivant la cessation des hostilités, le rapatriement et, par suite, la libération de ces indigènes.

Le ministre des Colonies nous a donné l'assurance que, depuis notre dernière intervention, le rapatriement des soldats malgaches s'est poursuivi « par tous les navires possibles ».

FINANCES

(Droits des fonctionnaires)

Béliard. — M. Béliard, vérificateur des Douanes à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), a été déplacé d'office pour « nécessité de service ».

La Fédération des Fonctionnaires a déjà protesté auprès du ministre des Finances contre ce déplacement qui constitue, en fait, sous une forme déguisée, une véritable mesure disciplinaire à l'encontre d'un agent dont le service est irréprochable.

L'administration s'est basée, paraît-il, sur un rapport de police, dans lequel M. Béliard a été signalé comme un élément de désordre. Voici, d'ailleurs, les grandes lignes de ce rapport :

« Fait de l'agitation syndicaliste dans les services actifs et sédentaires des Douanes. Fait de l'agitation politique. Fréquente la Bourse du Travail. A un frère, ex-cheminot à Saint-Nazaire, révoqué pour faits de grève. »

Nous avons signalé à l'attention du ministre des Finances les termes de ce rapport, qu'il est permis de croire tendancieux, et nous avons réclamé une enquête en vue de faire rapporter la mesure prise contre M. Béliard.

PENSIONS.

Soldats du 8^e génie démobilisés au Maroc. — De nombreux soldats du 8^e génie, démobilisés au Maroc, n'ont pu obtenir, malgré leurs réclamations répétées, le paiement des primes mensuelles de démobilisation qui leur sont dues.

Le 31 août 1920, nous avons transmis au ministre des Pensions la requête collective qu'ils nous avaient adressée :

La lenteur apportée à la liquidation des droits des intéressés est en opposition absolue avec toutes vos circulaires et avec toutes vos déclarations devant le Parlement.

Il est évident qu'elle cause le plus grave préjudice à ces démobilisés à qui les primes devaient apporter une aide modeste mais immédiate et dont l'efficacité s'atténue de jour en jour.

Ici, il y a une négligence ou une mauvaise volonté évidente. Il est du plus grand intérêt que de tels errements ne soient pas tolérés.

Quelques Interventions heureuses

GUERRE

— Blessé de guerre, ayant eu deux côtes cassées et le poumon gauche perforé, M. Gabriel DRON, ancien soldat au 26^e régiment d'infanterie, en traitement dans un hôpital militaire, ne pouvait obtenir d'être présenté devant une Commission de Réforme, malgré l'avis favorable du médecin traitant. Le médecin-chef de l'hôpital prétendait même lui faire supporter les frais de son hospitalisation.

M. Demion, présenté devant la Commission de Réforme de Nancy, est classé dans le service auxiliaire, il obtient en outre une pension temporaire du taux de 25 0/0 (janvier-juillet 1920).

— Mme veuve LALLEMENT, demeurant à Dunkerque, avait été informée officiellement que son fils, André-Lucien Lallement, soldat au 16^e bataillon de chasseurs à pied, signalé comme disparu à Hillebecque, près d'Ypres, le 14 décembre 1914, était prisonnier en Westphalie, au camp de Senne II. Or, toutes les lettres envoyées à cette adresse durant les hostilités par Mme Lallement lui revenaient avec les mentions : « Destinataire inconnu, ne se trouve pas au camp. » Depuis l'armistice, elle sollicitait en vain de l'autorité militaire, soit l'assurance que son fils vivait encore et la notification de son adresse, soit un avis officiel de disparition.

Sur notre intervention, elle obtient successivement :

Un certificat de disparition et un premier secours immédiat (novembre 1919-février 1920).

Un pécule de 1.000 francs et l'allocation renouvelable d'ascendant (juin 1920).

En outre, l'attribution d'un nouveau secours immédiat est à l'étude (juin 1920).

— Ancien soldat au 1^{er} régiment Étranger, M. Giloux, demeurant à Bar-le-Duc, sollicitait en vain le paiement de ses primes de démobilisation. L'autorité militaire lui objectait, ainsi qu'à un très grand nombre de ses anciens compagnons d'armes, qu'il n'avait pas servi en France durant les hostilités, mais au Maroc.

À la suite d'une première intervention de la Ligue, M. le Ministre de la Guerre nous avait fait savoir, le 30 mars 1920, que des instructions étaient données au dépôt du 1^{er} Étranger, en vue de faire régler, dans le délai le plus restreint, le cas particulier de M. Giloux. Nous avons prié aussitôt le Ministre de vouloir bien prendre, à cet égard, une décision de principe et de donner des instructions générales à tous les dépôts des régiments étrangers.

Le Ministre nous a informé qu'un décret, actuellement en préparation, précisera les droits aux primes de démobilisation des militaires ayant servi, au titre étranger, sur le front français en Algérie et au Maroc (septembre 1919-mai-juillet 1920).

— Condamné en 1916 à deux ans de prison pour une courte désertion à l'intérieur, M. Louis MÉLIER, par suite de sa reddition volontaire, avait bénéficié de la loi d'amnistie. Une seconde peine de même durée, encourue pour une nouvelle désertion à l'intérieur terminée par une arrestation, était entièrement purgée, celle-là, à la date du 4 juillet 1919. Mais, par une interprétation — abusive à notre avis — de la loi d'amnistie, M. Louis Mélier n'en était pas moins maintenu en détention en vue de purger les deux ans de prison précédemment amnisties.

À la suite de notre intervention, M. le Ministre de la Guerre, se refusant à admettre notre point de vue juridique, accorde néanmoins à M. Mélier la remise du restant de sa peine (décembre 1919-juin 1920).

— Ex-soldat au 20^e régiment d'infanterie, M. Jean-Baptiste Dewilde avait été condamné à un an de prison pour menaces envers un supérieur. Renvoyé au front, il y a mérité par sa belle attitude une citation très élogieuse.

Nous obtenons à M. Dewilde la remise de la moitié de sa peine (juin 1919-mai 1920).

INTERIEUR

— Mme Marie Brou, de Morzine (Haute-Savoie), réclamait en vain un rappel d'allocation militaire. Le 8 octobre 1919, M. le Préfet de la Haute-Savoie nous informait qu'il appartenait à l'intéressée de faire appel devant la Commission d'arrondissement cantonale. Or, la demande d'appel formulée par Mme Brou lui était retournée le 25 janvier 1920, et M. le Sous-Préfet de Thonon lui faisait savoir, à la même date, que depuis la promulgation de la loi du 30 septembre 1919, les réclamations des familles des démobi-

lisés, tendant à obtenir des rappels d'allocation, n'étaient plus recevables. Mme Brou réclamait depuis 1917 l... Nous le rappelons à M. le Ministre de l'Intérieur.

Mme Brou obtient enfin satisfaction (février 1919-avril-juillet 1920).

— Ressortissant polonais, M. Simon ROSENBERG, demeurant à Paris, sollicitait un sursis d'expulsion. Ouvrier coiffeur, il travaille régulièrement et possède le visa du Consul français de Varsovie.

Satisfaction (avril 1920).

— Interné depuis 20 ans à l'Asile d'Aliénés de la Charité-sur-Loire (Nièvre), M. Pierre GAULARD affirmait être victime d'une séquestration arbitraire de la part des directeurs de cet établissement. Nous demandons au Ministre de prescrire un examen.

À la suite du rapport favorable de la Commission Spéciale chargée d'examiner M. Gaulard, le Préfet de la Nièvre autorise, par décret, M. Gaulard à sortir de l'Asile (décembre 1919-mars 1920).

— M. Abraham Benxouf, ressortissant polonais, brocanteur à Paris, avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. Père de cinq enfants, il habite notre pays depuis une quinzaine d'années. Aucun fait délictueux n'est relevé à sa charge.

Nous lui obtenons tout d'abord un sursis, puis la carte d'identité équivalant au permis de séjour (avril-juillet 1920).

— À la suite d'une dénonciation calomnieuse, M. André KALMAR, Israélite levanite, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avait été interné au camp de Frigolet, en vue de son rapatriement en Orient. M. Kalmar, qui habite la France depuis l'âge de cinq ans possède d'élogieux certificats et de nombreux répondants.

À la suite de l'enquête prescrite sur notre intervention, M. Kalmar est autorisé à résider librement en France (mai-juillet 1920).

— M. OHNÉS, Allemand, résidant à Genève, sollicitait pour sa femme et pour lui l'autorisation de rentrer à Paris ou ses biens sont sous séquestre. Allemand d'origine, mais Français de cœur, marié à une Française et père d'un fils soldat français, M. Ohnés a été interné durant la guerre par les Allemands comme « ennemi national ».

Satisfaction (novembre 1915-mars 1920).

— Expulsée de France pendant la guerre par mesure d'ordre général, Mme RODEZINSKI, d'origine allemande, actuellement domiciliée à Remagen (Rhénanie), demandait l'autorisation de rentrer en France. Quand la guerre éclata, Mme Rodezinski vivait en France depuis 36 ans avec un de nos compatriotes, M. HULLÉ, âgé de 72 ans. Elle a 67 ans ; elle est « hémallos » et n'a plus, de ce fait, aucun lien légal avec l'Allemagne. M. Hüllé sollicite, d'autre part, son retour.

Le Ministre accorde l'autorisation demandée à la condition que M. Hüllé atteste par écrit sa volonté de contracter mariage avec Mme Rodezinski (mai-juin 1920).

— Ressortissant russe, M. Naftal RAPPOPORT, ouvrier métalliste à Paris, sollicitait un sursis d'expulsion. Père de famille, au passé honorable, ayant eu un frère tué à l'ennemi, M. Rappoport fournit d'excellentes cautions.

Satisfaction (avril 1920).

— Mme Emile BÉRULIER, demeurant à Lille (Nord), ne pouvait obtenir le paiement de l'allocation qui lui était due pour la période écoulée depuis le mois de septembre 1914 jusqu'au mois de juin 1917, sous le prétexte qu'elle avait touché, pendant cette période, le traitement de son mari, infirmier à la clinique départementale d'Esquermes. Or, il est établi que le traitement de M. Bérulier n'a pas été payé pendant la durée de la guerre.

Satisfaction (mars-juillet 1920).

— Se trouvant dans le besoin, M. Alexandre CAMUS, d'Etrambières (Haute-Savoie), demandait à toucher l'allocation militaire à la place de l'allocation forfaitaire pour laquelle son fils, blessé durant les hostilités, avait opté, mais que ce dernier n'avait pu toucher, par suite de son internement dans un asile d'aliénés.

Une somme de 133 francs, montant de l'allocation militaire due à son fils, est payée à M. Camus (février-mai 1920).

— Mme Devotra WOLF, née à Biala (Pologne) et résidant à Paris, sollicitait un sursis d'expulsion. Elle possède d'excellents certificats.

Satisfaction (avril 1920).

— Mme Monnier, mère de quatre enfants, touchait l'allocation militaire à Vincennes où elle habitait. Avant quitté Vincennes pour Villevoacance (Ardèche), l'allocation lui fut supprimée.

Sur notre intervention, l'allocation lui est rendue et elle touche le rappel de l'arrière (juin 1919-mars 1920).

— Mme KUNZE, française par son mariage, détenue tout d'abord dans un camp de concentration, puis maintenue en résidence forcée à Charleville, sollicitait la liberté de revenir à Paris.

Le Ministre reconnaît que Mme Kunze, ayant conservé la nationalité française, est libre de rentrer à Paris (juin-août 1920).

— Un étudiant en médecine de nationalité russe, M. Michel WEISSMANN était sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Muni de certificats très élogieux, émanant des proviseurs des lycées de Périgueux, de Tours, Lakanal et Saint-Louis et des directeurs des différents hôpitaux qui avaient utilisé ses services en qualité d'interné, M. Weissmann sollicitait l'autorisation de rester en France.

Nous obtenons tout d'abord un sursis, puis, après enquête, le retrait de l'arrêté d'expulsion (février-mars 1920).

— Réunissant les conditions prévues par la loi pour bénéficier de l'assistance aux familles nombreuses, M. Paul CHRISTIEN, père de 6 enfants, sollicitait notre appui. Des renseignements qui nous étaient donnés, il résultait : 1° que M. Chrétien, du fait de son évacuation du département de Meurthe-et-Moselle où il était précédemment domicilié, avait perdu deux années de secours (1914-1916) ; 2° que depuis 1918, les paiements mensuels au titre de son cinquième enfant lui étaient suspendus ; 3° que, malgré ses réclamations, il n'arrivait pas à toucher l'allocation due pour le dernier né.

En réponse à une première démarche de la Ligue auprès du Ministre de l'Intérieur, M. le Préfet de l'Isère nous informait, le 26 janvier 1920, qu'aucune décision n'avait pu être prise en faveur de M. Chrétien, par suite des objections formulées par les communes qu'on présumait être celles du domicile de secours. M. Chrétien était venu se fixer à Vitry-sur-Seine. Or, la commune de Foug (Meurthe-et-Moselle) l'avait rayé de sa liste, lors de l'évacuation. Celle de Charvieu, se refusait à l'inscrire sur la sienne, l'intéressé n'ayant séjourné sur son territoire qu'à titre de réfugié.

Nous intervenons à nouveau auprès du Préfet de l'Isère. Le domicile de secours de M. Chrétien est fixé à Charvieu. L'intéressé figure sur les états de mandatement du mois de mai avec rappel du 1^{er} janvier 1920. Le rappel des allocations dues pour 1919 sera échelonné sur les mois de juin, juillet et août prochains (août-décembre 1919-mai 1920).

— Né à Bordeaux d'un père suisse et d'une mère française, mais ayant opté, en 1913, pour la nationalité suisse, M. Jean-Jacques LEMBACHER avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. D'excellents renseignements sont obtenus sur l'intéressé.

Nous obtenons le retrait de l'arrêté d'expulsion (décembre 1919-janvier 1920).

— M. TAFELSTEIN-BAKA, ressortissant russe, demeurant à Paris, avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. Détenteur d'excellents certificats, il habitait la France depuis 25 ans. D'autre part, les faits relevés à sa charge semblaient inexacts.

Nous lui avons obtenu, tout d'abord, un sursis de huit jours pour lui permettre de recevoir de l'ambassade russe de Madrid une attestation que la police lui réclamait.

A l'expiration de ce délai, n'ayant pu fournir l'attestation exigée de lui, M. Tafelstein-Baka fut conduit à la frontière. A la suite d'une nouvelle intervention de la Ligue, M. Tafelstein-Baka est autorisé à rentrer en France (décembre 1919-août 1920).

— M. Abraham BROMBERG, ouvrier polonais, demeurant à Paris, sollicitait un sursis d'expulsion. Il possède d'excellents certificats.

Satisfaction (mai 1920).

— M. Boris KRAKOWSKY, Russe lithuanien, ancien prisonnier civil des Allemands, venu en France à l'armistice, sollicitait un sursis d'expulsion. Ouvrier tailleur à Paris, il possède d'excellents certificats.

Satisfaction (avril 1920).

— M. Georges COSTE, demeurant à Paris, 7, rue Guénégaud, avait dû requérir d'urgence pour son fils les soins du docteur J., médecin inscrit au Service Médical de nuit. Mais il n'avait pu obtenir d'être reçu par ce praticien peu zélé. Aux objurgations pressantes de l'agent de police qui déclinaient sa qualité et faisait connaître la gravité du cas, le docteur J., à travers sa porte close, s'était contenté de répondre : « Je n'ai pas. Qu'il me f... la paix ! »

Le docteur J. est rayé de la liste du Service Médical de nuit. L'administration prend des mesures en vue d'éviter le retour d'incidents aussi regrettables (avril-juin 1920).

— Mme OBRY, à Arques (P.-de-C.), souffrante le jour de la convocation, n'avait pu toucher chez le percepteur le montant de son allocation militaire du 19 août au 21 septembre 1918 et malgré de nombreuses réclamations, elle n'avait pu la percevoir.

Mme Obyr reçoit le montant des allocations non payées (avril-juin 1920).

— M. Abraham ROSENFELD, ressortissant polonais, commerçant de tissus, demeurant à Paris depuis 1912, avait fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. Père de famille honorable, il est très estimé dans le monde commercial.

Nous obtenons un sursis, puis le retrait de l'arrêté d'expulsion (mai-juillet 1920).

JUSTICE

— Les secrétaires de la Bourse du Travail et du Syndicat des Cheminots d'Alençon (Orne), MM. PUJOS et AGRÈS, avaient été arrêtés sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat et mis au droit commun.

Notre section Alençonnaise obtient du Préfet de l'Orne la mise au régime politique de MM. Pujos et Agrès (mai 1920).

— D'origine allemande, mais naturalisé Français, marié à une Française et ayant servi sous nos drapeaux, M. DORNBUSCH, domicilié à New-York, ne pouvait obtenir la main levée du séquestre mis sur ses biens. De nombreux ré pétendants, parmi lesquels un consul français de New-York attestent les sentiments francophiles de M. Dornbusch.

Satisfaction (janvier-juillet 1920).

— En vue de bénéficier de la grâce prévue par la circulaire ministérielle du 21 juin 1918, M. Henri-Raymond G., détenu au Dépôt des Relégables d'Angoulême, avait contracté un engagement pour les travaux de la défense nationale. Or, à la fin de ces travaux, M. G., malgré sa bonne conduite, avait été réintégré au Dépôt des Relégables et sollicitait vainement la grâce promise.

A la suite de notre intervention, un décret ministériel fait remise à M. G. de la peine de la relégation (mars-mai 1920).

— Condamné par la Cour d'Assises du Rhône aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre M. Claude C., détenu, sous le n° 7597, à la Maison Centrale de Riom, affirmait qu'il était en état de légitime défense quand, au cours d'une discussion il avait donné à son adversaire un coup de couteau mortel. Plusieurs témoins dignes de foi confirmaient l'assertion de M. C. D'autre part, aîné de douze enfants, M. C. soutenait par son travail, une famille digne d'intérêt.

La peine de M. C. est commuée sur notre intervention en celle de 20 ans de travaux forcés (juin-août 1920).

PENSIONS

— Avant eu les pieds gelés au cours d'une punition de cellule, M. Henri H. avait dû subir des amputations successives par suite, assurait-il, de l'incurie de ses chefs. Nous demandons une enquête et éventuellement la liquidation des droits à pension de M. H.

M. H. est convoqué devant une Commission de Réforme qui statuera sur sa demande (février-juillet 1920).

P. T. T.

— A la suite d'une mise en disponibilité pour cause de maladie, M. Louis BAULOUEZ, ex-garçon manipulateur des Postes et Télégraphes à Paris, devait être réintégré en janvier 1920 comme simple gardien de bureau. Il en résultait pour cet agent une perte d'appointments et un service plus dur.

Sur notre intervention, M. Baulouet est réintégré dans son ancien emploi avec un traitement de 6.500 francs correspondant à celui de 2.300 francs qu'il touchait auparavant (janvier-février 1920).

— Ouvrier d'équipe aux P. T. T. de Lille, M. Jules DEROUBAIX, ayant un jour manqué le train, fut, pour ce fait, frappé de suspension, puis révoqué de son emploi le 20 novembre 1914. Il sollicitait en vain sa réintégration.

— Demeuré en pays envahis, M. Deroubaix eut, pendant toute l'occupation allemande, une conduite méritante. Le Président du Comité de ravitaillement de Cysling qui l'employait a déclaré « qu'il n'a que des dires à adresser à ce précieux collaborateur, qui n'eut jamais une minute de défaillance. »

M. Deroubaix est réintégré à Rennes (novembre 1919-juin 1920).

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Seine.

27 juin. — Congrès fédéral : Le Congrès fédéral des Sections de la Seine s'est tenu à Paris le 27 juin. De nombreux délégués y participaient et MM. Victor Basch, vice-président de la Ligue et Henri Guernut y représentaient le Comité central.

Les rapports de M. Fernand Corcos, secrétaire général et de M. Boutarel, trésorier de la Fédération sont adoptés. M. Corcos rend hommage à la mémoire de M. Lackenbacher, avocat à la Cour, qui fut un des militants de la Ligue les plus dévoués.

M. Roger Picard fait un intéressant exposé des causes de la vie chère et indique un ensemble de mesures qui seraient capables de l'atténuer. La question sera examinée à nouveau dans une prochaine réunion de la Fédération.

On aborde le problème des responsabilités de la guerre. M. Victor Basch analyse et réfute le rapport que M. Georges Demarjal a préparé sur cette question. (Voir *Les Cahiers*, no 12, p. 13). Plusieurs orateurs prennent ensuite la parole, en sens divers, M. Mathias Morhardt qui devait intervenir propose, en raison de l'heure tardive, de reprendre la discussion dans un Congrès ultérieur. D'ici là, les sections seront invitées à étudier le problème des responsabilités de la guerre.

Le Congrès adopte enfin un ordre du jour de M. Corcos, qui demande que soit confié à la Société des Nations le soin de procéder à une enquête sur les responsabilités de la guerre, de déterminer les culpabilités et de prononcer les sanctions nécessaires. Un vœu demandant pour les femmes les droits politiques dont jouissent les hommes est adopté à l'unanimité.

Var

21 juillet. — Meeting organisé par l'Union départementale des syndicats, la Bourse du Travail et la Fédération du Var de la Ligue, présidé par M. Edmond Barbarroux, secrétaire général de la Fédération du Var. L'ordre du jour voté réclame l'établissement des militants syndicalistes arrêtés, l'amnistie pleine et entière et proclame son espoir dans l'action et la force de la C. G. T.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Aleçon (Orne).

30 juillet. — Devant un auditoire de plus de 500 personnes, M. Victor Basch fait une conférence très applaudie sur « la Ligue des Droits de l'Homme et la Crise de la Démocratie ». L'auditoire vote un ordre du jour protestant contre les illégalités commises lors de la grève des cheminots, contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, demandant une amnistie très large et la réparation des torts causés à MM. Malvy et Caillaux.

Alger (Algérie).

25 juin. — Le Comité de la Section proteste contre le projet de loi tendant à la prorogation pour deux années des pouvoirs disciplinaires des administrateurs d'Algérie et le rétablissement à titre permanent de la mise en surveillance des indigènes.

Angers (Maine-et-Loire).

19 août. — La section organise à la Bourse du Travail avec le concours de l'Union départementale des syndicats et de la Section du parti socialiste, un meeting pour réapprouver la politique extérieure du gouvernement français et affirmer sa volonté de paix définitive avec la Russie. Plus de 1.200 personnes y assistent.

Argenteuil (Seine-et-Oise).

Mai. — La Section adresse à M. Caillaux l'expression de sa sympathie; elle proteste contre sa condamnation qui apparaît comme un verdict politique et demande que la Haute-Cour soit remplacée par un Tribunal Suprême constitué en dehors de toute assemblée politique.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

14 août. — La section demande au Parlement de voter sans retard une pérennisation des traitements des membres de l'enseignement.

Brest (Finistère).

1^{er} août. — Le bureau de la section regrette que l'Union des organisations démocratiques, syndicales et républicaines

n'ait pu se faire pour commémorer l'anniversaire de la mort de Jaurès, reproche l'attitude des divers individus qui, au meeting du 31 juillet, empêchèrent M. Masson, maire de Brest, de prendre la parole. Elle demande à tous les groupements de gauche de faire respecter la liberté de parole par tous et pour tous.

Castelmoron (Lot-et-Garonne).

29 août. — Les Ligueurs s'engagent à pavoiser leurs maisons le 4 septembre. Ils approuvent la protestation du Comité Central contre le projet de rétablissement d'une ambassade auprès du Vatican.

Castres (Tarn).

16 août. — Une conférence de M. Emile Kahn, membre du Comité Central, au théâtre de la ville, obtient un gros succès. Un ordre du jour est voté qui réclame une amnistie pleine et entière, proteste contre les menaces de guerre, approuve les campagnes du Comité Central et invite tous les Républicains à s'unir contre la réaction menaçante.

Charleville (Ardennes).

18 juillet. — La section, après avoir discuté la lettre de M. Ferdinand Buisson sur le devoir présent, approuve l'esprit de cet appel au devoir civique. Elle se déclare prête à secondar l'effort de la Ligue pour le triomphe du droit, condamne le projet de rétablissement d'une ambassade française auprès du Vatican, proteste contre les circulaires gouvernementales tendant à la dissolution des syndicats des fonctionnaires, et contre le projet de loi sur le statut des fonctionnaires, qui tend à faire d'une catégorie de citoyens, ainsi exclus de la loi commune, des citoyens diminués.

A propos des incarcérations arbitraires dont ont été victimes des citoyens inconsidemment accusés de complot, la section demande que la législation républicaine soit réformée de manière à mettre les citoyens à l'abri des actes d'arbitraire.

A propos de l'amnistie considérant que la République victorieuse s'unirait grandement et ferait œuvre utile de pacification intérieure en accordant aux désaffiliés — des soldats pendant la guerre le bénéfice du pardon et de l'oubli, considérant que ce geste de large clémence ne serait, dans bien des cas, qu'un acte de justice, elle émet le vœu que soit enfin votée une loi d'amnistie aussi large et aussi complète que possible.

Cogolin (Var).

9 juillet. — La section proteste contre le projet de reprise des relations diplomatiques avec le Vatican, contre le Jugement de la Haute-Cour dans l'affaire Caillaux; elle approuve les revendications ouvrières demandant la nationalisation des chemins de fer et la monopolarisation des autres services et blâme les mesures répressives dont fut victime la classe ouvrière, lors des dernières grèves.

Dieppe (Seine-Inférieure).

19 septembre. — Dans la salle des conférences et devant un auditoire attentif, M. Henri Guernut commente un grand nombre d'interventions de la Ligue, petites ou grandes. Sur questions du secrétaire du syndicat des cheminots, il rappelle le rôle de la Ligue à l'égard des grèves de 1910 et de 1920 et il expose qu'en protestant contre la dissolution projetée de la C. G. T. et contre les poursuites intentées au syndicat des fonctionnaires, le Comité Central n'a fait que défendre le droit, fondement de l'ordre.

Gap (Hautes-Alpes).

5 août. — Le bureau de la section organise une pétition de protestation contre le rétablissement projeté d'une ambassade auprès du Vatican.

Gentilly (Seine).

14 août. — La section proteste contre toute guerre éventuelle et contre la conduite odieuse de la police de Gentilly qui, dans la soirée du 11 août, a brutalisé sans provocation des femmes, des enfants, des citoyens paisibles.

Guise (Aisne).

21 mars. — Conférence de M. Henri Guernut : Notre secrétaire général a traité de l'action de la Ligue devant les événements actuels. Il a été amené, sur les questions de l'auditoire, à s'expliquer particulièrement sur l'attitude de la Ligue à l'égard du Bolchevisme et sur son intervention dans l'affaire Caillaux. Il a insisté sur le désordre et la galéerie qui sévissent dans l'administration de la reconstitution des régions libérées et a fait appel à la section pour dénoncer au Comité les abus scandaleux.

Indre (Seine-Inférieure).

29 août. — La section donne une conférence-concert à la salle Gascoin, avec le concours de la Société municipale « l'Avenir d'Indre » et de plusieurs artistes renommés.

Après une nomination du président, M. Lelion, le conférencier, M. Nouchin, secrétaire de la Section de Nantes, parle des origines et de l'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme. M. Saupin, secrétaire de la Section d'Indre, remercie ensuite l'orateur au nom de la section et du public. Un concert vocal et instrumental clôt cette fête très réussie.

Laon (Aisne).

29 mars. — M. Henri Guernut a donné, salle de la Justice de paix, une conférence publique sur l'attitude de la Ligue pendant la guerre et en particulier, dans les affaires d'ordre militaire, conseils de guerre, cours martiales, réhabilitation des condamnés, etc. Il a dénoncé, dans une seconde partie, les erreurs de l'Entente qui, à la suite d'une guerre victorieuse, a bâclé une paix d'où peut surgir de nouveau la guerre. De nombreuses adhésions ont été faites après la conférence.

Le Mans (Sarthe).

14 juillet. — La section organise un banquet démocratique auquel participent des représentants de tous les groupements de gauche du département. M. d'Estournelles de Constant, sénateur, président. M. Barbin, président de la section du Mans, remercie M. d'Estournelles de Constant et tous les républicains qui ont tenu à assister à cette réunion. M. Lainé rappelle la raison d'être de la Ligue, félicite le Comité Central de ses campagnes pour le triomphe du droit et de la justice. M. d'Estournelles de Constant fait un admirable exposé de la situation intérieure et extérieure. Il dit sa confiance dans l'avenir de la République.

M. Héuzé, représentant des groupements socialistes, indique que, dans les luttes actuelles, le devoir des socialistes est de se montrer les meilleurs défenseurs de la République.

Leuzé (Belgique).

Juillet. — La section proteste contre la dissolution de la C. G. T. injustifiée aux points de vue juridique, politique et économique.

Mamers (Sarthe).

11 juillet. — Réunion de la section sous la présidence de M. Tézé. M. Joseph Caillaux, qui assiste à la réunion, proteste contre le jugement inique qui l'a frappé et que certains de ses adversaires eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de flétrir. Il a toujours aimé et servi son pays ; il a confiance dans le verdict de la postérité. Pour cette lutte contre les adversaires qui menacent aujourd'hui la République, la Ligue des Droits de l'Homme groupe près de 100.000 républicains sincères et décidés.

Une ovation est faite à M. Caillaux.

1^{er} août. — M. Tézé, président de la section, présente M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, de passage à Mamers.

M. Basch rappelle les origines de la Ligue et le but qu'elle poursuit : la défense des faibles et des opprimés. Il rappelle le rôle de la Ligue dans les affaires Malvy et Caillaux et réclame, non seulement pour MM. Malvy et Caillaux dont les procès ne peuvent juridiquement être révisés, mais aussi pour les marins de la Mer Noire, pour les syndicalistes et les cheminots condamnés injustement, une amnistie pleine et entière.

Marmande (Lot-et-Garonne).

14 août. — Conférence de M. Emile Kahn, membre du Comité Central. L'assemblée vote un ordre du jour protestant contre la fréquence des actes d'arbitraire gouvernemental, contre le refus d'une amnistie complète, contre les menaces de guerre qui résultent d'une diplomatie secrète et réactionnaire, et appelle tous ceux qui tiennent encore à la liberté à s'unir pour la sauver.

Millau (Aveyron).

20 juillet. — La section réclame l'amnistie pour tous les condamnés des conseils de guerre et notamment pour les marins de la Mer Noire, la plénitude des droits syndicaux pour les fonctionnaires et demande que le gouvernement prenne les mêmes mesures de répression à l'égard de tous les agitateurs sans tenir compte de leur rang ou de leurs opinions.

Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

4 juillet. — La section proteste contre la reprise des relations avec le Vatican, contre la politique fiscale du gouvernement, contre les expéditions militaires en Syrie et

en Cilicie, contre les interventions armées en Pologne et en Russie et demande le rétablissement des relations régulières avec ce dernier pays.

Montvilliers (Seine-Inférieure).

17 septembre. — Conférence de propagande par M. Henri Guernut. Un télégramme de l'affaire Maupas est dans la salle. M. Guernut relate devant l'auditoire ému, le martyre de Maupas et de ses camarades. Une collecte est faite à l'issue de la réunion en faveur des victimes de l'injustice. Des adhésions sont recueillies.

Mers-les-Bains (Somme).

20 septembre. — Conférence de M. Henri Guernut sur la Ligue des Droits de l'Homme et les problèmes de l'actualité. Sur demande de l'auditoire, M. Guernut s'explique sur l'amnistie, sur les mathématiques de 1917 et de la Mer Noire, sur l'affaire Marty. Une discussion s'engage avec un officier présent, sur les jugements des conseils de guerre, et avec un avocat sur les possibilités d'une révision des procès Malvy et Caillaux. L'ordre du jour approuvant l'orateur et le Comité Central, est adopté à l'unanimité.

Nancy (M.-et-M.).

Juillet. — Conférence de M. Cahen (Bernard), qui, après avoir salué les ligueurs tombés au champ d'honneur, retrace les travaux de la section pendant la guerre. M. Géraud résume ensuite les travaux du Congrès de Strasbourg.

Nantes (Loire-Inférieure).

11 juillet. — La section réunit ses adhérents et les délégués des sections voisines en un déjeuner amical auquel participent de nombreuses personnalités nantaises. Au dessert, M. Gaston Veil, rédacteur en chef du *Populaire de Nantes*, membre du Comité Central, retrace l'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme pendant la guerre. Il marque les déceptions que nous ont apportées les traités de paix et rappelle les espoirs que fit naître l'attitude du président Wilson et l'idée de la Société des nations. La Société des nations existe, mais elle paraît bien frêle et d'une vie bien précaire. Il dépend de tous les hommes de bonne volonté, de faire qu'elle devienne une réalité puissante et agissante. M. Veil est heureux de constater que l'action et le programme de la Ligue sont assez généraux et assez élevés pour grouper toutes les bonnes volontés.

8 août. — La section demande une amnistie véritable et complète qui libère notamment les mutins de 1917 et, surtout, les marins de la Mer Noire, engagés dans une guerre contrairement à la volonté du pays.

Orange (Vaucluse).

28 août. — La section décide de prendre part à la manifestation organisée le 4 septembre par le groupe d'Action républicaine. Elle demande l'amnistie pleine et entière et proteste contre les arrestations et détentions arbitraires pour délit d'opinion, contre le relèvement scandaleux des soldes militaires contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

Paris (XIX^e arr.).

12 juillet. — La section proteste énergiquement contre la politique d'agression des gouvernements alliés à l'égard de la Russie, ainsi que contre toute politique d'immixtion dans les affaires de ce pays.

Elle se déclare absolument attachée à une politique d'entente et de bons rapports avec tous les citoyens russes.

Paris XX^e (Combat-Villette).

3 juillet. — La Section après avoir pris connaissance du décret ministériel du 2 mai 1920 qui interdit à tous les officiers (active, réserve, territoriale) de publier sans autorisation du Ministre de la guerre tous articles ou ouvrages sur la guerre de 1917-1918, proteste contre cette atteinte à la liberté, qui rétablit une nouvelle censure destinée à empêcher la manifestation de la vérité et à faire de l'histoire un dogme officiel au profit des dirigeants du jour.

Parthenay (Deux-Sèvres).

31 juillet. — Conférence faite par M. Héry, sénateur, maire de Bressuire et président de la section de Bressuire sur « le Devoir républicain immédiat ».

Pech-David (Haute-Garonne).

29 août. — La section demande la création de minoteries et de boulangeries municipales et demande de rétablissement de la distribution des lettres et des journaux du dimanche matin.

Plaine-Saint-Denis (Seine).

4 août. — La section proteste contre toutes les interventions militaires de la France en Russie, en Pologne et en

Asie Mineure. Elle regrette que les millions gaspillés dans ces expéditions militaires inutiles et ruineuses, n'aient pas été consacrés à la reconstruction des pays dévastés. Elle demande la réintégration des syndicalistes et des cheminots révoqués lors des dernières grèves.

Rion-des-Landes (Landes).

1^{er} août. — La section proteste contre l'augmentation du prix du pain et contre l'impôt sur le chiffre d'affaires qui sera supporté par les consommateurs. Elle réclame un prélèvement sur les grosses fortunes.

Romainville (Seine).

21 août. — La Section condamne l'appui du Gouvernement français au général Wrangel et au Gouvernement polonais. Elle espère que le Comité central, les Fédérations et les Sections de la Ligue organiseront une action énergique et incessante afin d'enrayer les menaces de guerre qui surgissent à nouveau de toutes parts, et constate douloureusement que la France de la Révolution s'est montrée perfide l'adversaire des Gouvernements révolutionnaires et le soutien des gouvernements militaristes et autocrates.

Saintes (Charente-Inférieure).

10 août. — Sous la présidence de M. Uriel-Rey, président de la Section, M. Kahn, membre du Comité Central, a fait devant un nombreux auditoire une conférence très applaudie sur « la démocratie en péril. »

Saint-Lô (Manche).

8 juillet. — Conférence de M. Morin sur le danger d'une reprise des relations diplomatiques avec le Vatican et sur les mesures répressives du Gouvernement contre la C. G. T. et la F. N. F.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

19 octobre. — La section proteste contre l'envoi de troupes des Alliés en Russie ; le peuple russe étant libre de choisir le Gouvernement qui lui convient. Elle réclame amnistie pleine et entière, mesure de pardon, de réparation et de justice ; elle félicite le Comité Central sur son attitude dans l'affaire Caillaux pour le triomphe de la Justice et de la Vérité.

Saint-Sulpice (Creuse).

4 juillet. — La Section élabore un sérieux programme de réformes sociales. Elle demande que la femme jouisse de tous les droits politiques accordés à l'homme, qu'une amnistie soit votée ; elle approuve l'attitude du Comité central dans l'affaire Caillaux.

Sens (Yonne).

5 juillet. — La Section proteste contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

Sergueux (Seine-Inférieure).

16 septembre. — Le secrétaire général visite la jeune section. Dans une conférence publique, il marque par de nombreux exemples l'action de justice accomplie par la Ligue ; il insiste sur nos interventions en faveur des Cheminots.

Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

15 septembre. — Conférence de M. Henri Guernut sur la Ligue des Droits de l'Homme et les problèmes de l'actualité. Notre secrétaire général explique l'attitude de la Russie. Parlant devant un auditoire où les cheminots sont nombreux, il rappelle la conduite du Comité Central dans la grève de 1910 et dans la grève de 1920, et notre campagne persistante de 1910 à 1916 pour la réintégration des révoqués.

Thiers (Puy-de-Dôme).

28 juillet. — La Section approuve l'attitude prise par le Comité Central dans l'affaire Caillaux dans le conflit social actuel et à propos de la reprise des relations avec le Vatican. Elle émet le vœu que les retraites ouvrières et paysannes soient élevées à 1.200 francs par an, non par l'augmentation des charges imposées aux travailleurs, aux employeurs et à l'Etat, mais par un emploi judicieux des ressources déjà créées, notamment par l'utilisation du fonds commun déjà en usage dans les Sociétés de Secours mutuels.

Tulle (Corrèze).

13 mars. — La section félicite le Comité central pour la campagne énergique poursuivie dans l'intérêt de la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, à propos de l'affaire Caillaux.

Memento Bibliographique

Le traité de Paix mis à la portée de tous, par G. DACKER. (Berger Levrault.)

Les dispositions du traité de paix, en ce qui concerne les droits et intérêts privés, intéressent quantité de Français, commerçants, industriels, propriétaires de titres, d'immeubles de biens de toute sorte. Mais les recherches dans les textes mêmes sont difficiles et compliquées même pour des juristes. M. G. Dacker a entrepris d'analyser ces textes, de les classer, de les présenter dans une forme accessible à tous. Le petit volume qu'il nous donne est clair et d'une lecture facile. Une table des matières bien redigée permet de retrouver facilement les solutions cherchées ; l'ouvrage est destiné à rendre les plus grands services. — P. N. L.

L'Âme Française et la Guerre. — Pendant la Bataille de Verdun. — MAURICE BARRÈS (Emile-Paul, éditeurs). — A relire ces articles, réunis en volume, on éprouve un indéfinissable malaise. Cette littérature, qui entoure les grands morts d'un linceul de mots froids et prétentieux, n'ajoute rien à leur grandeur. Elle donne la sensation qu'un vivant tente de se dresser, avec de « jolis » gestes, élégants et souples, au-dessus de leurs tombes... en vainqueur. Ces 400 pages ne valent pas 10 lignes des « Croix de Bois. »

La Danse sur le Feu et l'Eau, par ELIE FAURE (Editions Georges Crès et Cie). Autour de cette idée « il faut prendre tout au tragique et rien au sérieux, » M. Elie Faure élabore une apologie lyrique du lyrisme ; source de félicité et d'optimisme.

Avec un luxe éblouissant de paradoxes, de contrastes, de morceaux d'éloquence, de développements sociologiques, artistiques, philosophiques, moraux, historiques, il illustre le mens agitat motem du poète latin et le mel en pleine lumière. Que dis-je ! l'élève comme un ostensor au-dessus des catastrophes de la nature et de l'humanité.

Ces pages pleines d'idées, — pleines à en éclater — ne veulent-elles pas signifier au monde que le citoyen le plus utile à la République humaine est le Poète ! — Nous ne sommes pas éloignés de le croire. A. G.

Un roman ? Non, c'est une histoire vraie que nous conte M. WILLIAM LEQUEUX : *l'Histoire Extraordinaire de Raspoutine*. D'après les documents authentiques trouvés en Russie par le service du contre-espionnage anglais, que Raspoutine qui dirigeait l'esprit du tzar et le cœur de la tzarine fut un moine scélérat et lubrique, un traître au service de l'Allemagne, nous le savions ; cette fois, nous avons l'aveu du misérable. (Edition française illustrée.)

Voulez-vous savoir ce qu'est le bolchevisme, ses origines, ses caractères, ses résultats ? Par un véritable tour de force, notre collègue M. SEIGNOBOS, professeur à la Sorbonne, l'a marqué en quatre colonnes dans le supplément au numéro du 27 mars de l'École et la Vie (Colin).

Tout s'y trouve et cela est clair, simple, saisissant.

M. HENRI CHARDON veut réorganiser et unifier la police : les gendarmes, agents et gardes champêtres dépendent des procureurs, les procureurs du directeur de la Sûreté, et la Direction de la Sûreté sera rattachée au Ministère de la Justice. Hardiesse ? Non, bon sens, *L'Organisation de la police*, BOSSARD (2 fr.)

C'est pour nous un devoir de piété de signaler chaque fois qu'ils paraissent, et plutôt deux fois qu'une les « *Pilots* », qu'un temps de notre jeunesse folle, nous dévorions goulement la veille de nos examens. Nos maîtres nous disaient bien : « Prenez garde, ce sont des manuels de révision, non des livres d'études. » Hélas ! même pour l'étude, nous ne commissions que les « *Pilots* » et nous étions reçus avec boules. On ne dit que les choses n'ont pas beaucoup changé aujourd'hui ; mes jeunes camarades, achetez les nouveaux *Pilots* !

Droit civil, 1^{re} année, 6 fr. ; *Droit commercial*, 6 fr. ; (Giard et Brière).

Nos amis connaissent ANDREAS LATZ KO, le Barbusse autrichien. *Le Dernier Homme* n'est pas son meilleur ouvrage. Mais songez que cet homme douloureux, éprouvé en faveur de la Paix a travaillé et exalté des milliers d'esprits en Autriche et en Allemagne pendant la guerre. Et l'édition est si merveilleusement soignée ! (Kündig, Genève). — H. G.

M. PAVEN est contre les *Monopoles* et ne fait exception que pour deux cas : le monopole des Compagnies de chemins de fer et celui des agents de change, dans le livre qu'il vient de publier dans l'*Encyclopédie scientifique* (Paris, Doin).

Notre législation sociale est beaucoup plus complète qu'on ne pense. C'est ainsi que, depuis 1917, nous possédons une loi qui accorde aux ouvriers des *actions de travail*,

des parts du capital social des sociétés anonymes qui les emploient. Mais nul ne s'en doute, car cette loi, toute facultative, ne s'est appliquée encore que dans quatre cas.

Dès sa publication, elle a été soumise à des critiques très vives et on l'a tenue pour lettre morte. M. MOURIER consacre à cette loi sur les *Sociétés anonymes à participation ouvrière* un livre qui est une analyse minutieuse en même temps qu'une défense vigoureuse de ses dispositions et de ses principes (Paris, Pichon, 1919).

Sur thèse, courtoisement combattue par son préfacer, M. PEROEROU, est que le travail constitue dans une société un apport au même titre que les espèces ou les diverses formes du capital. Il en conclut que pour reconnaître les droits du travail la loi devrait imposer à toutes les sociétés la création d'actions de travail destinées à leur personnel, et leur conférer les mêmes droits qu'aux autres actions.

Nous pouvons considérer la marine marchande comme un service public, particulièrement lorsqu'il s'agit des relations entre la métropole et les colonies. C'est la thèse que soutient, en excellents termes, M. DU VIVIER DE STREEL dans son petit livre très vivant (Paris, Payot, 1919) et dont le titre seul est un appel et un programme. Il nous fait une *flotte coloniale*, dit-il, et, après avoir retracé l'histoire de cette flotte, avant et pendant la guerre, exposé les statistiques de ses éléments et de son activité, il conclut que, pour rendre son maximum d'utilité, cette flotte devrait être confiée à une régie intéressée, soutenue par l'Etat, gérant à son profit et limitant la part des bénéfices privés dans le commerce maritime.

On sait quelles résistances, et de quelle nature, peut rencontrer pareil programme. Souhaitons que l'intérêt national parvienne à en triompher, et sachons gré à M. du Vivier de Streeel de l'avoir présenté avec tant de netteté.

Une mission française en Australie. — Au cours de l'année 1918, pour resserrer les liens qui unissaient notre pays à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, ces deux nations invitèrent la France à leur déléguer une mission d'étude et de propagande.

Conduite par le regretté Albert Mélin, qui mourut avant d'arriver au terme de son voyage, la mission séjourna en Australie sous la direction du général Pau. A son retour, elle a publié deux excellents volumes sur les *Relations économiques de la France avec chacun des deux pays visités*.

Etablis sur le même plan, ces rapports étudient les conditions géographiques, politiques et sociales des pays considérés et passent en revue leur production agricole et industrielle ainsi que leur activité commerciale. Ils s'appliquent plus spécialement à montrer quelles relations nouvelles ces pays et le nôtre pourraient nouer et quels fructueux échanges ils pourraient réaliser.

Les banlieues urbaines. — M. HENRI SELLIER, l'un des membres les plus éminents du Conseil général de la Seine, s'est voué à l'étude de l'administration départementale et à sa réforme sur des bases rationnelles. Dans un court, mais substantiel ouvrage (Paris, Rivière, 1920), excellentement préfacé par M. Albert Thomas, il nous décrit les incohérences, les lacunes et les défauts du système administratif des communes de la banlieue parisienne.

Alors que la vie de toutes ces communes est dans la dépendance intime de celle de Paris, et que de l'une à l'autre, une interpénétration constante se produit, elles restent sans liens organiques entre elles ou avec la capitale. Il en résulte qu'au point de vue de la voirie, des transports, de l'assistance et autres services publics, elles sont très inégalement partagées. La population en souffre et toute la vie sociale, tous les intérêts économiques de l'agglomération parisienne s'en trouvent affectés.

Le remède à pareil état de choses consisterait à *départementaliser* tous les services d'intérêt général et à ne laisser aux communes autonomes que la gestion des intérêts purement locaux. ROGER PICARD.

Trois livres de guerre : Chez Albin Michel, 1914 ; *Les erreurs du Haut Commandement*, par le Général PERCIN. Chez Payot, *Le plan de campagne français*, par le Général LANREZAC. Chez BOSSARD, Briey, par FERNAND ENGERAND.

Commentant, dans le *Courrier de Paris*, le livre 1914, où l'auteur énumère les fautes du Haut Commandement français, M. Maurice d'Hartoy dit que, chez le général Percin, le soldat cède souvent la place à l'homme politique. Accusation ridicule, car, dans son intéressant volume, le général Percin critique vivement M. Messimy qui est radical-socialiste et le Maréchal Joffre qui est franc-maçon.

Notre Haut Commandement a — malheureusement pour lui et pour ses défenseurs — des détracteurs en dehors du parti républicain. Tels, le député Fernand Engerand qui est bonapartiste catholique, et le Général Lanrezac qui n'a jamais affiché d'opinions républicaines. L'un et

l'autre jugent le Maréchal Joffre plus sévèrement que ne le fait le Général Percin.

Ils dénoncent, dans leurs livres, les agissements de la camarilla des officiers d'état-major, de ceux que l'on a appelés les « jeunes turcs », correspondant entre eux à l'insu de leurs chefs, chambrant le Ministre de la Guerre, chambrant le Général Joffre, lui faisant faire ainsi tout ce qu'ils voulaient, si bien que ce dernier, en annonçant au général Lanrezac qu'il le mettait à pied, a dû laisser entendre qu'il prenait cette mesure malgré lui. Ce fut une scène lamentable.

Quant à M. Engerand, il proteste avec indignation contre l'incinération, ordonnée par le Général Joffre, en septembre 1914, de documents compromettants pour l'Etat-Major, documents dont l'absence, dit-il, rendra difficile l'œuvre de l'historien.

Il dit que Charleroi est le prototype de la bataille perdue, de la surprise stratégique la plus complète, de la faute de commandement la plus extraordinaire que, jamais peut-être l'histoire ait enregistrée.

Il faut lire ces trois livres, pour bien apercevoir les causes de nos premiers revers et de la prolongation de la guerre pendant quatre ans.

M. HENRI BORDEAUX, ayant à prononcer pour son élection à l'Académie Française l'éloge de son prédécesseur M. Jules Lemaitre, écrivit un volume que le secrétaire perpétuel lui fit obligation de réduire. Le « résumé » fut le « discours » que les journaux ont publié. Le volume, l'éditeur Plon-Nourrit nous le donne aujourd'hui, c'est une étude sérieuse, agréable à lire ; on y trouve sur la jeunesse et les années de professorat de Jules Lemaitre, des précisions inédites. — X...

LIVRES REÇUS

Questions politiques et sociales

- EDGARD MILHAUD : *Les Fermiers Généraux du Rail*, 10 fr. (Grasset).
- LUCIEN HAAS et BENJAMIN MONTEUX : *Les Impôts en France*, 5 fr. (Giard et Brière).
- PARTI SOCIALISTE : *Le 7^e Congrès International*, 10 fr. (Lib. du P. S.).
- Code Bolchevik du mariage* (Sirène).
- MARIA VÉRONÉ : *La femme et la Loi*, 1 fr. 50 (Larousse).
- HENRI BARBUSSE : *La Lueur dans l'abîme*, 3 fr. 50 (Clarté).
- ERNEST POISSON : *La République coopérative*, 6 fr. 75 (Grasset).
- PI. LEBÈVRE : *La Révolution ou la mort*, 1 fr. 25 (Clarté).
- ÉLÉON TROTSKY : *Le terrorisme*, 6 fr. 40 (3^e Communiste).
- GLEBOU : *Les Syndicats Russes et la Révolution*, 0 fr. 50 (3^e Communiste).
- GLEBOU : *Le Programme du Parti Communiste Russe*, (3^e Communiste).
- MARCEL BERNHEIM : *Le Stoinisme*, 12 fr. 50 (Jouss).
- ALEXANDRA KOLOUNTAI : *La famille et l'Etat Communiste*, 0 fr. 40 (3^e Communiste).
- BORIS SOUVARINE : *Manifeste et résolutions du parti communiste* (Clarté).
- BORIS SOUVARINE : *La 3^e Internationale* (Clarté).
- KERTENZEN : *Les Alliés et la Russie*, 3 fr. (3^e Communiste).

Autour de la guerre

- MOREL : *La Genèse diplomatique de la Guerre*, 1 fr. (Clarté).
- DEMARTIAL : *Les Responsabilités de la Guerre, le patriotisme et la vérité*, 1 fr. (Clarté).

Divers

- MARCEL AUBERT : *Noyon et ses environs*, 3 fr. (Laurens).
- AMÉDÉE BOINET : *Saint-Quentin*, 3 fr. (Laurens).
- AMÉDÉE BOINET : *Verdun et Saint-Mihiel* (Laurens).
- HENRI JORDY : *Pourquoi les inventeurs ?* 2 fr. (Patx organisés).
- JEAN ALAZARD : *Or San Michele*, 3 fr. (Laurens).

Le Gérant : CHARLES BOUTELANT,



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS

La Bataille

SYNDICALISTE - QUOTIDIENNE
EST L'ORGANE DU SYNDICALISME FRANÇAIS

Le Numéro : 15 cent.



Le Numéro : 15 cent.

La Bataille monte la garde autour du mouvement économique en dehors des sectes et de la politique

La Bataille est le journal du travail, de la pensée, des idées et des libertés
LES MILITANTS DU MOUVEMENT SYNDICAL Y COLLABORENT

La Bataille est en même temps qu'un journal d'informations un organe de défense et de progrès pour la classe ouvrière

La Bataille ne se livre à aucun bluff, à aucune surenchère

S'y abonner, c'est l'aider !

ABONNEMENTS

	Paris - Seine Seine-et-Oise	Départements	Etranger
1 mois	3 fr.	3.50	18 »
3 mois	9 »	10.50	18 »
6 mois	18 »	21 »	33 »
1 an	36 »	42 »	62 »

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de Postes.

A NOS LECTEURS

L'augmentation du prix du papier et des tarifs d'impression nous fait une nécessité de recourir dans une plus grande mesure aux ressources que procurent les Annonces.

Comme ils sont nos meilleurs agents de propagande, nos lecteurs seront nos meilleurs agents de publicité.

Nous demandons à ceux qui sont dans le commerce ou les affaires de se servir des **Cahiers** pour leur publicité.

Nous demandons à tous les autres, nous demandons à nos sections de nous procurer des Annonces.

Pour chaque Annonce, nous laisserons à celui qui nous l'aura envoyée une commission de 20 0/0.

Nous tenons à la disposition de ceux qui nous en feront la demande les tarifs que nous avons établis et qui sont à des conditions exceptionnelles de bon marché.

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

POMPES FUNÈBRES & DE MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

MAISON ÉDOUARD SCHNEEBERG

DIRECTION :

43, Rue de la Victoire

(Juste en face la Synagogue)

Téléphone

GUT. 40-30

— 40-33

TRUD. 64-52

— 64-53

MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : NORD 02-29

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. — Téléph. Saxe 36-51

Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Roq. 39-21

Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Téléph. Roq. 87-23

CARRIÈRES & ATELIERS :

LA MARITIÈRE, près LE GAST par St-SERVER (Calvados). — Téléph. :

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MARBRERIE

TRAVAUX POUR TOUS CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SÉPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES DANS LES CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des "Cahiers" et aux membres de la "Ligue"

PIERRE AUER AMÉRICAINE

Marque Déposée

PIERRE A BRIQUET

50 Modèles de Briquets

SPÉCIALITÉS :

Briquet-Stylos
Amadou
et Accessoires

13 Pierres Véritables AUER
AMÉRICAINES 1 f. 25
Garanties

E. Gilbert

42, Boulev. du Temple — PARIS

Téléphone : ROQUETTE 81-16